

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 NOVEMBRE 2024

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte

PEDRAZO Jennifer
GAUTHIER Raymond

BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
GUE Elisabeth
DI ZAZZO Jean-Charles

BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
ARAB Dalila
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude

YILDIZ Umit
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles
BATUAMBA Ivette

HAMDAOUI Naïma
CORDIN Olivier

BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat
MOULINNEUF Serge

KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
LARDIC Stéphane
WAVELET Manuel

LIBERT Arnaud

SAKI Mireille

Excusés ayant donné procuration

MERIGUET Dominique
LOUJAHDI Brahim
VELTHUIS Asaïs
DA SILVA Elodie
CAMARA Mariama

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à

BAILLON Jean-François
GAUTHIER Raymond
ARAB Dalila
BLANCHET Stéphane
KOUYATE Hawa

CAMARA N'Na Fanta
BOREL YERETAN Stéphanie
GEFFROY Philippe
JOUS Sullivan
PERRAN Dominick
MERIGUET Dominique
LOUJAHDI Brahim
VELTHUIS Asaïs
DA SILVA Elodie

donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h41 à
donne procuration à partir de 19H36 à
donne procuration à

HAMDAOUI Naïma
AGUIREBENGOA Carole
LIBERT Arnaud
SAKI Mireille
CORDIN Olivier
BAILLON Jean-François
GAUTHIER Raymond
ARAB Dalila
BLANCHET Stéphane

Excusés et absents

AGUIREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
MOILIME Hassanata

à partir de 21h41
à partir de 21h41

ETIENNE Walnex

YLDIZ Umit a été désigné secrétaire de séance

(La séance est ouverte à 19 h 04, sous la présidence de Monsieur le Maire de Sevrans, Stéphane Blanchet.)

M. le Maire.- Nous accueillons parmi nous deux nouveaux conseillers municipaux suite aux démissions de M. Éric Ceprani et de Mme Ziromi Ratnathurai. Au nom du Conseil municipal, je tiens à les saluer et à les remercier pour leur engagement.

Je vous demande d'accueillir Mme Élisabeth Gué et M. Jean-Charles Di Zazzo pour les remplacer. Nous sommes très heureux de vous accueillir, chacune et chacun d'entre nous. Mme Gué reprendra la délégation de M. Ceprani : le développement de l'économie sociale et solidaire, et M. Di Zazzo reprendra la délégation de Mme Ratnathurai : le Festival des cultures de Sevrans.

Je vous laisse vous présenter en quelques mots, si vous le souhaitez, et vous en remercie. Madame Élisabeth Gué.

Mme Gué.- Cela fait en effet déjà plus de vingt ans que j'habite à Sevrans, à l'origine attirée par le canal de l'Ourcq que je parcourais tous les week-ends et, un jour, je n'ai pas voulu rentrer. J'ai eu le bonheur, je l'ai toujours, de participer à un grand nombre d'activités et d'associations dans la ville et aux alentours. J'en citerai quelques-unes : le Théâtre de la Poudrerie, avec la pièce *Pour en finir avec la solitude*, pour ceux qui se rappellent cet événement, les Cafés Philo, Sevrans-plongée, la Compagnie d'arc de Sevrans, maraîchage collaboratif du Sausset, le bénévolat au moment du Covid. J'ai été trésorière de l'Ourcq Can'ohé club de Sevrans, l'OCCS, pendant cinq ans. Maintenant, je suis enchantée de contribuer un peu plus activement au développement de la ville avec la liste de rassemblement et d'union. Merci.

M. le Maire.- Merci à vous.

Monsieur Di Zazzo.

M. Di Zazzo.- J'essaierai d'être aussi bref. Je suis Sevransais depuis vingt-sept ans, après avoir vécu longtemps à Pantin. Je suis Séquano-Dionysien, comme on dit, depuis toujours, à part quelques années d'infidélité où j'ai habité Montpellier puisque je travaillais à l'époque au centre chorégraphique national de Montpellier dirigé par Dominique Bagouet. Je vous parle de cela puisque j'ai une double formation. J'ai commencé très jeune la danse et ma formation à 10 ans, j'ai été rat de l'Opéra, tout comme Johnny Halliday. Je ne sais pas si les gens sont au courant, mais c'est une vérité absolue. Cependant, il est resté moins longtemps que moi.

J'ai une carrière de danseur, surtout en danse contemporaine. J'ai également beaucoup travaillé en théâtre, je me suis formé à l'âge de 20 ans au jeu d'acteur, et j'ai suivi une licence sur l'anthropologie théâtrale pour ceux qui s'intéressent à toutes les formes de théâtre, toutes les pratiques, quels que soient les cultures, les continents, les religions, etc. Cela pourra m'aider et nous aider dans le cadre de la délégation qui m'est donnée dans le Festival des cultures. J'ai suivi cela à l'université Paris 8. J'ai un parcours de danseur, d'acteur, de chorégraphe metteur en scène à la fois à l'Opéra, dans la danse, au théâtre, à Garnier, à Bastille, et ailleurs, dans l'événementiel. J'ai aussi enseigné et mis en scène à l'Académie Fratellini, j'ai travaillé dans le cirque et au Pôle National Cirque d'Amiens.

Pour Sevrans, certains d'entre vous le savent, j'ai participé à l'élaboration notamment des Olympiades Culturelles, en collaboration avec Valérie Suner, sur la mise en espace et la chorégraphie. Vous avez pu sans doute y assister au bord du canal ces dernières années. J'ai également animé des bals chorégraphiés à Sevrans - le Maire s'en souvient, il y a participé -, et également des Lectures au jardin. J'ai ainsi une connaissance assez large des différents services et de ce qui se pratique à Sevrans.

Je sais que c'est une page blanche et que tout est à faire pour le Festival des cultures. Il faut créer du lien, car nous avons tous à apprendre les uns des autres. Pensons que l'Homo-sapiens a autant appris de Neandertal que l'inverse. Enrichissons-nous de tout cela.

J'entrerai dans les détails des idées que je peux avoir plus tard concernant ce sujet en particulier. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci à vous deux de nous avoir rejoints dans cette assemblée. Encore une fois, nous vous souhaitons un bon accueil.

Je dois maintenant passer à un autre moment du Conseil municipal qui est plus délicat, ou plus sensible, je ne sais quel mot il faut employer.

M. Samuel Bilong nous a quittés le 18 octobre dernier à l'âge de 66 ans. M. Samuel Bilong était un citoyen engagé dans la vie de la ville de Sevrans. Il avait été notamment adjoint en charge de la vie associative entre 1995 et 2002.

Personnellement, mais vous aussi en avez eu l'occasion, je l'ai beaucoup croisé, notamment pendant les commémorations. Je me souviens de celles concernant l'abolition de l'esclavage, et nous avons eu des échanges.

Au nom du Conseil municipal, j'adresse encore une fois, à sa famille, toutes nos condoléances et nos pensées chaleureuses.

Comme nous nous étions entretenus à ce propos, Monsieur Geffroy pourra dire, si cela vous est possible, quelques mots.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Samuel, comme vous venez de le dire Monsieur le Maire, était un homme particulièrement engagé, venu de son pays qui lui était très cher, le Cameroun, élevé dans une famille aimante, malheureusement ayant perdu sa mère à l'âge de 13 ans, très jeune. Samuel a ainsi rejoint la terre de France pour finir ses études de technicien dans l'électricité.

Samuel est arrivé à Sevrans dans le début des années 1990, où il s'est tout de suite engagé. En 1995, présent sur la liste de Jacques Oudot, il fut élu et devint, comme vous venez de le dire, délégué adjoint du maire en charge des associations et de la francophonie.

Samuel était un passionné dans bien des domaines. Il avait, en effet, beaucoup de références. Samuel était une énigme doublée d'un mystère, mais un homme particulièrement humaniste et dévoué à la cause de tous. Vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire, il était notamment le président du comité des amis de Victor Schoelcher et, chaque année, à vos côtés, il présidait aux cérémonies contre l'esclavage et pour son abolition, qui avait été l'une des œuvres de Victor Schoelcher, et d'autres personnes également.

De plus, Monsieur le Maire, et je dois à cet égard vous dire toute ma sympathie, quand Samuel a rencontré des difficultés de santé notamment, qu'il n'a plus eu l'usage de ses deux membres inférieurs, de ses deux jambes, il était en fauteuil roulant, avec des prothèses à la fin de sa vie. S'il souffrait certainement au niveau intérieur, cela ne transparaissait pas ; il était toujours souriant, aimant, prêt à soutenir les gens. C'est vrai, Monsieur le Maire, vous avez permis qu'il puisse avoir un logement adapté à sa situation en rez-de-chaussée à la résidence des Glycines, où aide lui fut apportée. En nous quittant dernièrement, Sevrans a perdu un homme engagé, passionné par cette ville, passionné par nous tous. Merci.

M. le Maire.- Merci à vous. Je vais vous demander de vous lever pour une minute de silence.

(Debout, l'assemblée observe une minute de silence en la mémoire de M. Samuel Bilong.)

Je vous remercie.

Question écrite

M. le Maire.- Monsieur Geffroy, je m'adresse encore à vous. Vous avez soumis une question écrite pour ce Conseil municipal au nom de l'Union de l'Opposition Républicaine. Vous m'avez demandé de l'aborder en début de séance. En effet, celles-ci sont traditionnellement abordées après l'épuisement de l'ordre du jour, mais vous vivez aujourd'hui des moments particuliers, dans des circonstances personnelles qui vous touchent et que nous connaissons.

Vous m'avez dit ne pouvoir être présent qu'en début de séance, je vais donc exceptionnellement vous proposer de l'aborder à cet instant, car vous ne pourrez pas poursuivre, c'est ce que vous aviez souhaité, et nous nous sommes mis d'accord, sachant que des circonstances exceptionnelles vous touchent.

Je vais le dire avec mes mots, et je vous prie de m'en excuser à l'avance, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je tiens à vous adresser notre témoignage d'affection et renouveler à nouveau nos condoléances. Des messages personnels vous ont été adressés, mais je veux le faire au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Je vais vous demander de bien vouloir aborder cette question.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire, merci pour vos condoléances et celles de l'ensemble du Conseil municipal.

À la question écrite que notre groupe vous avait posée lors du précédent Conseil municipal, qui a été reportée, vous avez à un certain moment apporté quelques réponses. La question concerne le pavillon où vécut Alfred Nobel à la fin du XIX^e siècle et où il fit ses expériences sur la balistite. Ce pavillon, qui fut d'ailleurs pendant très longtemps la mairie de Sevrans, son Hôtel de Ville, avait été un domaine où il vécut entouré de plusieurs milliers de mètres carrés, des hectares même je pense - ils furent ensuite donnés à la Ville de Sevrans où sont édifiés aujourd'hui notamment les écoles Crétier, le Préau Crétier et bien d'autres bâtiments -, et par les laboratoires situés à l'arrière où il faisait ses essais.

Un point m'a inquiété et m'a amené à vous poser cette question, Monsieur le Maire. En me promenant dans Sevrans autour de la maison Nobel, j'y ai vu des barrières de chantier, et j'ai rencontré un chef d'entreprise, ou son représentant, à qui je me suis adressé et qui m'a répondu : « On a mis ces barrières parce qu'il y a un risque de dangerosité, mais de toute manière, il est prévu de le détruire vers le mois de janvier ». Je n'ai pas été plus loin dans ma discussion. J'ai essayé de me renseigner, compte tenu que le patrimoine, c'est important, et j'estime que la maison Nobel fait partie du patrimoine de la Ville et qu'on doit la sauver.

J'étais quand même surpris de ce positionnement, d'autant plus qu'en février de cette année, au budget, nous avons inscrit en AP/CP 2,4 M€ pour la réhabilitation du pavillon Alfred Nobel, et que nous avons déjà injecté, par ailleurs, plusieurs centaines de milliers d'euros pour les consolidations. Je ne pouvais pas le croire, notamment par rapport à vous, Monsieur le Maire qui êtes aussi un passionné d'histoire et respectueux de la mémoire de Sevrans, il me semble. Je me suis dit qu'il faut peut-être alerter, aider... Dans votre bilan de mi-mandat, vous aviez même remis que la réhabilitation du pavillon Alfred Nobel serait faite.

Il y avait ainsi un certain nombre de choses.

Sur ce point, dans *Le Parisien*, qui m'a interrogé aussi sur cette éventuelle disparition de la maison Nobel, vous avez répondu, et j'ai entendu plusieurs personnes soit de l'administration, soit parmi les élus le dire, que le pavillon, pour être réhabilité, serait effectivement très cher, voire quasiment impossible.

Je ne veux absolument pas, ce soir, sur ce sujet, faire de polémique, au contraire, je veux qu'on sorte par le haut tous ensemble pour le sauver avec vous à sa tête, Monsieur le Maire. Je pense que j'avais entendu le coût, et vous avez même parlé de 4 M€ au journal *Le Parisien*. C'est effectivement une somme conséquente pour une ville comme Sevrans. Cependant, il est impératif, Monsieur le Maire, que nous mobilisions toutes les possibilités de subventions, notamment auprès du ministère de la Culture. À ce sujet, j'ai déjà pris contact avec la ministre Rachida Dati, en la personne de son chef de cabinet, qui m'a indiqué que la ministre s'était battue, lors du débat budgétaire en cours, pour obtenir une rallonge de 300 M€ réservée exclusivement au patrimoine.

De plus, il serait envisageable de nous appuyer sur des dispositifs comme celui de la « Maison des Illustres », qui a déjà permis de préserver des lieux historiques menacés, à l'image de la maison Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi.

Cela fait dix ans qu'on parle de la réhabilitation du pavillon Nobel. Encore une fois, je ne fais pas de polémique. On a peut-être été un peu léger sur son état de conservation. Sachant qu'on voulait la maintenir, il aurait sans doute fallu poser un certain nombre de principes pour ne pas la laisser un peu partir. J'ai vu quelques traces de l'intérieur, et l'état n'est pas très satisfaisant.

Je vous ai parlé du ministère de la Culture. On peut saisir aussi la Fondation Nobel, qui a, par exemple, œuvré déjà pour la maison Nobel à Sanremo. Nous avons d'ailleurs, avec

Jacques Oudot à l'époque, un partenariat entre Sevrans et Sanremo sur l'histoire Nobel et la liaison de Sevrans avec Nobel. Quel totem, quel drapeau, en effet, cela donne à notre ville qui a besoin de repères ! Cette ville, je veux, mais je pense que vous aussi, tout le monde ici présent, la tire vers le haut. Arrêtez de toujours entendre dire : « *Oh là, là, Sevrans...* » Je n'en veux plus de cela. Tirons Sevrans vers le haut. Pour cela, il faut conserver le pavillon Nobel.

Mme Gué disait qu'elle était venue à Sevrans pour le canal de l'Ourcq. Oui, le canal de l'Ourcq, le Parc de la Poudrerie, Nobel, j'en passe et des meilleurs, la chapelle qu'on a restaurée grâce aux fonds de l'Europe, et on pourrait parler d'autres sujets. L'église dont on va faire maintenant une place pour la mettre plus en valeur. Voilà des choses qui vont renforcer notre patrimoine.

J'avais hier soir, au téléphone, à 21 h 00, Mme Valérie Péresse avec qui j'ai évoqué le problème. Elle est prête à l'étudier. La Région a des fonds par rapport à cela. Je pense qu'en nous mobilisant tous, on peut trouver une solution sans grever trop le budget qui, je le sais, doit aussi en priorité servir aux Sevransais qui sont notamment dans le besoin, au moment où, en effet, la vie est plus difficile, où quelquefois nous, collectivités, sommes attaqués sur nos budgets. Aujourd'hui, le débat commençait à l'association des maires de France. J'espère que les 5 Md€ vont se réduire comme peau de chagrin et qu'on ne sera pas attaqué à Sevrans. Ce serait un coup très dur et il faudra se battre sur ce point, au-delà de toute tendance politique.

Monsieur le Maire, vous avez donné déjà quelques réponses lors de la cérémonie du repas de 11 novembre, mais c'est devant le Conseil municipal que vous allez les redonner ce soir. Il faut que tous ensemble, et vous le premier, nous nous engagions tant que faire se peut, et même au-delà du tant que faire se peut, à sauver notre pavillon Nobel, au titre de l'histoire, au titre du patrimoine. Je suis très heureux que vous m'ayez permis de le dire dès le départ puisque, pour des raisons personnelles, je vais le quitter. Je voudrais associer justement ma mère par rapport à son goût immodéré de l'histoire et sa passion pour notre patrimoine, et notamment son action au sein de la Société de l'Histoire et de la vie.

Merci Monsieur le Maire, Mesdames, et Messieurs.

M. le Maire. - Merci à vous.

Pour apporter des éléments de réponse, Monsieur Claude Chauvet.

M. Chauvet. - Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Je vous remercie, Monsieur Geffroy, de vous soucier de notre patrimoine, comme M. le Maire s'en soucie, n'en doutons pas. Ce bâtiment a un caractère historique, qui va au-delà de Nobel d'ailleurs, et la Société d'Histoire et de la vie à Sevrans me le rappelait. Je vous lis quelques extraits que je suis allé piocher dans l'atlas d'architecture et du patrimoine de Seine-Saint-Denis et quelques autres dans Wikipédia.

Le fief du Fayet, c'était son nom, qui est ensuite connu sous le nom de pavillon Nobel, est érigé en 1643. On retrouve un acte du 19 juillet 1747 mentionnant le fief du Fayet situé en la paroisse dudit Sevrans à la rue qui conduit de la grande place à la maison du fief de la Fossée - on a la chapelle de la Fossée juste à côté, et la mairie actuelle, c'est justement le domaine de la Fossée -, consistant en la maison chef-lieu dudit fief et en 30 arpents de terre.

En 1865, Napoléon III a décrété la construction d'une nouvelle poudrerie, la Poudrerie impériale de Sevrans-Livry, dont les travaux débutent après la libération du territoire national en 1873. Le savant Alfred Nobel, qui demeurait à Paris depuis 1875, acquiert la maison du Fayet en 1881 comme pied-à-terre et installe son laboratoire dans une annexe qu'il a fait construire, et où il a finalisé plusieurs inventions d'explosifs, dont certaines ont été perfectionnées en catimini à la poudrerie nationale. Il y a eu quelques différends entre Nobel ensuite et la Nation, et cela l'a amené à quitter le pays. C'est pourquoi il a vendu ses biens à la commune en 1892 et que la maison du Fayet, qui est maintenant connue sous le nom de pavillon Nobel, a été l'hôtel de ville de Sevrans jusqu'en 2015, et à son déménagement dans les locaux que nous connaissons et qui ont été aussi réhabilités.

Il s'agit d'un bâtiment à un étage de 48 m de long, pour les gens qui ne connaissent pas aussi bien la ville, sur 9,50 m de large, et prolongé par une salle en abside qui était pendant longtemps la salle des mariages. À l'origine, il y avait aussi une terrasse entourée d'une balustrade en

Pierre sobrement décorée que la reconversion du bâtiment a fait disparaître je ne sais à quelle époque.

Comme vous le disiez, la Ville a prévu de préserver ce bâtiment historique au travers d'un budget destiné à cela et dont vous avez parlé. Dans un premier temps, il a fallu injecter du béton sous le bâtiment à cause de la dangerosité d'éventuelles poches de gypse et la dissolution rapide, et pour éviter que le sol ne s'effondre. Plus récemment, l'architecte, qui accompagne la restauration du bâtiment, nous a alertés sur la structure du bâtiment elle-même, avec des mesures à prendre tout de suite. C'est pourquoi on y trouve des étais et ce barriérage.

Les entrepreneurs vont parfois un peu vite en besogne dans leur envie de mener des travaux, mais l'intention était bien de le préserver. Par précaution, ces étais ont été mis. Par ailleurs, nous avons sollicité un expert judiciaire indépendant du tribunal de Paris je crois, pour nous donner un diagnostic indépendant sur ce qu'il convient de faire pour préserver le bâtiment, et sur des mesures de sauvegarde éventuelles, si les étais ne s'avèrent pas suffisants, pour éviter tout danger envers la population, notamment les écoles à proximité.

Pour souligner encore ce travail de préservation, je voudrais saluer le travail réalisé par les services de la Ville et par mon collègue Gilles Boitte pour identifier le patrimoine communal, le patrimoine bâti, ainsi que les arbres ou les alignements remarquables à préserver. Ce travail d'identification se retrouve dans le PLUi dont l'enquête publique va démarrer. Vous pouvez d'ores et déjà le consulter puisque tous les documents annexes sont indiqués.

À titre d'exemple, nous avons proposé d'inscrire au patrimoine les églises Saint-Martin et Sainte-Élisabeth, la chapelle de la Fossée - restaurée grâce à la Fondation du patrimoine notamment, qu'on peut aussi solliciter pour Nobel -, le pavillon Nobel et le laboratoire Nobel où il a inventé ses explosifs, le pavillon Maurouard, le site d'expérience dit le mouton dans le Parc de la Poudrerie, il y a aussi le pas de tir et divers bâtiments de la Poudrerie.

J'espère ainsi avoir répondu à vos légitimes inquiétudes qui, je crois, pourront être surmontées si nous obtenons des subventions avec tous les leviers que nous pouvons solliciter.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous remercie. Nous reviendrons sur ce sujet pour faire l'état d'avancement de l'expertise, des études et des décisions budgétaires que nous prendrons en toute transparence.

Je vais suspendre la séance quelques instants pour vous raccompagner, Monsieur Geffroy.

(La séance, suspendue à 19 h 36, est reprise à 19 h 37.

Départ de M. Philippe Geffroy à 19 h 36.)

M. le Maire.- Nous poursuivons le déroulement de la séance de ce Conseil municipal.

[1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2024](#)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce procès-verbal avant de passer au vote ? Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Par rapport à ce procès-verbal du dernier Conseil municipal, l'opposition souhaite faire deux ou trois remarques toutes simples.

Nous avons été un peu surpris de l'impossibilité, pour deux membres de l'opposition, de ne pouvoir répondre à des attaques personnelles. C'est assez regrettable dans la mesure où, lorsque l'on est en démocratie, et je ne doute pas qu'on le soit ici à Sevran et au sein de cette assemblée, il semblerait plus logique que chaque personne attaquée personnellement puisse avoir, au moins, un droit de réponse. Ce n'est pas de la colère, c'est juste une simple remarque. Pour l'avenir, ce serait en effet un peu plus logique et un peu plus respectueux pour tout le monde. Merci.

M. le Maire.- À l'avenir, j'invite chacun à éviter des polémiques ou des attaques personnelles, ainsi on n'aura pas besoin de répondre. Quand j'étais gosse, j'ai appris que cela ne servait à rien. Maintenant, ce n'est pas toujours évident.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°1.

Adoptée par	31	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	31	voix	
Pour	31	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	12	voix	DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta, GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole, HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie, PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

[2 - Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye \(SEAPFA\)](#)

M. le Maire.- Nous pouvons soit procéder à un vote à bulletin secret, nécessitant une manipulation sur le logiciel de vote, soit continuer comme un vote normal. Est-on d'accord pour continuer comme on le fait là ? Vous l'avez compris, comme je le mentionnais un peu plus tôt, ce sont les désignations des élus que sont M. Di Zazzo et Mme Gué pour remplacer M. Ceprani et Mme Ratnathurai. Je ne vois aucune main se lever. Nous continuons donc ainsi.

En remplacement de Mme Ratnathurai, je vous propose de désigner M. Di Zazzo pour le poste de délégué titulaire au sein du SEAPFA.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°2.

Monsieur Baillon, votez-vous ou pas ?

M. Baillon.- J'apportais des précisions à Jean-Charles Di Zazzo sur ce qu'est le SEAPFA. Il ne sait pas. C'est bien de lui présenter l'intérêt à représenter la Ville dans le SEAPFA. Cela me paraît normal.

M. le Maire.- Je te remercie. Je pensais que cela avait été fait. Je te prie de m'excuser.

Le SEAPFA est un syndicat intercommunal qui nous permet, avec plusieurs villes, de partager les compétences, et en principe, une politique de solidarité. Je ne reviens pas sur l'historique qui a permis beaucoup de constructions et de mises en place de politiques publiques.

Le SEAPFA est voué à disparaître, à une extinction. Tu vas y contribuer, comme nous, en travaillant dans le cadre de l'EPT, l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol. L'idée est de ne pas faire de doublon. Cela te va-t-il ?

M. Di Zazzo.- J'entends, mais quelles sont les compétences demandées me concernant puisque je suis plutôt du domaine de la culture ? Que cela suppose-t-il en termes de présence et d'occupation ? Je crois que la personne que je remplace était déléguée à beaucoup de choses. Travaillant à côté, je voudrais remplir ces fonctions de manière efficace.

M. le Maire.- Je vais te répondre très brièvement.

Pas d'inquiétude, Mme Ratnathurai n'y allait pas. D'accord ? On va se dire les choses. Je souhaite que tu puisses y aller en fonction de ton agenda et de tes disponibilités. Nous ferons en sorte également, auprès du SEAPFA, qu'on puisse y aller. On se remplace pour participer à ces travaux qui sont forcément intéressants. Je vais vous demander d'aller à l'essentiel.

Cela me permet de dire quelque chose.

Les élus sont souvent confrontés à beaucoup de choses, beaucoup de demandes sociales et beaucoup d'efforts pour participer à l'élaboration d'un projet de ville, mais ils sont aussi « bouffés » par un temps de réunion nécessaire pour participer à toutes ces instances. Nous nous organisons intelligemment entre nous, et avec nos collègues élus du même territoire dans les autres villes, pour que les réunions soient toutes positives, constructives, et si on ne peut pas y aller, on est excusé, remplacé, on s'organise et on a les mêmes informations.

Le SEAPFA, je suis désolé de le faire de manière abrupte, malgré son nom qui paraît mystérieux, on le vit tous les jours. Je pense à l'Intégrathlon, il y a évidemment d'autres compétences du SEAPFA, comme le cimetière, etc. Des choses relèvent, je ne dirais pas qu'il a la même activité que le Conseil municipal, mais c'est une appréciation personnelle. Pas d'inquiétude !

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire. Je voulais faire une remarque, et je me dis que ce n'est pas le bon moment. Je la ferai lors d'une autre délibération.

M. le Maire.- Merci.

Jean-Charles, ça va ?

M. Di Zazzo.- Oui, je valide.

M. le Maire.- Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°2.

Adoptée par		30	voix	
Présents ou représentés		43	voix	
Exprimés		30	voix	

Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	10	voix	CAMARA N'Na Fanta, GEFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole, HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie, PERRAN Dominick, LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

3 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la SAS dénommée Parc Intercommunal d'équitation du Château Bleu

M. le Maire.- En remplacement de Mme Ratnathurai, je vous propose de désigner M. Di Zazzo.

Derrière, on me dit : deux fois par an.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°3.

Adoptée par	33	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	33	voix	

Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

4 - Désignation d'un représentant suppléant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye

M. le Maire.- En remplacement de Mme Ratnathurai, je vous propose de désigner M. Di Zazzo. Monsieur Di Zazzo, vous êtes suppléant, si vous remportez le vote.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°4.

Adoptée par	32	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	32	voix	

Pour	32	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	11	voix	WAVELET Manuel, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRBENGOA Carole, HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

5 - Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration de l'association du Théâtre de la Poudrerie

M. le Maire.- En remplacement de Mme Ratnathurai, Monsieur Di Zazzo ?

M. Di Zazzo.- Oui, avec plaisir.

(Rires dans la salle)

M. le Maire.- Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°5.

Adoptée par		33	voix	
Présents ou représentés		43	voix	
Exprimés		33	voix	

Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRBENGOA Carole, HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui ?

Mme Hamdaoui.- J'ai une interrogation. Quand il s'est présenté, M. Di Zazzo nous a expliqué qu'il avait - je ne sais pas s'il a ou s'il avait - participé au Théâtre de la Poudrerie. À un moment, cela ne fait-il pas juge et partie d'être à la fois au conseil d'administration et actif au sein du Théâtre de la Poudrerie ? Je suis un peu surprise. S'il pouvait nous clarifier cela.

M. le Maire.- Bien sûr, il va le faire. C'était l'odyssée sur le canal. On t'écoute, Jean-Charles.

M. Di Zazzo.- J'ai en effet participé aux Olympiades Culturelles qui sont terminées. Il y a eu trois sessions sur trois saisons en amont des Jeux Olympiques, mais je ne suis pas du tout employé permanent et n'ai aucune activité actuellement avec le Théâtre de la Poudrerie. Je suis intermittent du spectacle. À partir de maintenant, je n'aurai plus de fonction ni avec les bibliothèques, ni avec le Théâtre de la Poudrerie, ni avec les services culturels de la Ville. Si c'était la précision que vous vouliez avoir en plus.

M. le Maire.- Oui, ce qui est normal, c'est de la transparence, mais on a vérifié tout cela.

[6 - Désignation de représentants suppléants du Conseil municipal au sein de quatre conseils d'écoles publiques de la Ville](#)

M. le Maire.- Pour les écoles Dolto et Voltaire, en remplacement de Mme Ratnathurai, je vous propose de désigner M. Di Zazzo.

Pour les écoles Lamartine et Desnos, en remplacement de M. Ceprani, je vous propose de désigner Mme Gué.

Voulez-vous savoir ce qu'est une école ?

(Rires dans la salle)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°6.

Adoptée par	32	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	33	voix	
Pour	32	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention	1	voix	DI ZAZZO Jean-Charles
NPPV	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIREBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

[7 - Désignation d'un membre de la commission Mixte Ville attractive et Ville verte et active](#)

M. le Maire.- En remplacement de M. Ceprani, je vous propose de désigner Mme Gué.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°7.

Adoptée par	30	voix	
Présents ou	43	voix	

représentés			
Exprimés	30	voix	
Pour	30	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	13	voix	CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRREBENGOA Carole, HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

8 - Désignation d'un membre de la commission Mixte Ville qui protège et Ville solidaire

M. le Maire.- En remplacement de M. Ceprani, je vous propose de désigner Mme Gué. Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°8.

Adoptée par	30	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	30	voix	

Pour	30	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	13	voix	CHANTRELLE Laurent, PEDRAZO Jennifer, WAVELET Manuel, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIREBENGOA Carole, HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

[9 - Désignation d'un membre de la commission Mixte Ville Citoyenne et Ville vivante](#)

M. le Maire.- En remplacement de Mme Ratnathurai, je vous propose de désigner M. Di Zazzo.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°9.

Adoptée par	33	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	33	voix	

Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIREBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

[10 - Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués](#)

M. le Maire.- Conformément à leur prise de fonction, il convient de remettre à jour le tableau des indemnités pour que les nouveaux conseillers municipaux puissent en bénéficier. Il n'y a pas d'autres changements. Le nouveau tableau est sur table et prend en compte les majorations. Celui que l'on vous a fait parvenir comportait une erreur dans un prénom : celui de Mme Gué est bien Élisabeth et non pas Marguerite. Nous nous excusons pour cette erreur.

Mme Hamdaoui.- Monsieur le Maire, nous avons eu la délibération sur les indemnités de l'ensemble du Conseil municipal, de la majorité bien entendu, car même si nous sommes très actifs dans les réunions de commissions, nous ne sommes pas indemnisés.

J'avais une question. Vous avez vous-même noté l'absence de Mme Ratnathurai. Au regard de son absence plus que répétée et quasiment totale, allez-vous réclamer le remboursement des indemnités perçues, comme le prévoit l'article 3 du Règlement intérieur que vous avez rédigé et que vous avez fait adhérer à l'ensemble du Conseil municipal ?

On attend toujours l'arrivée du Festival des cultures. Nous sommes en fin de mandature et n'avons rien vu des activités. Aujourd'hui, allez-vous réclamer, comme à d'autres élus, car malheureusement, ce n'est pas la seule qui brille par son absence, le remboursement des indemnités perçues ?

Je voudrais juste vous rappeler une petite phrase de votre ancien directeur général des services : « 1 € dépensé est 1 € utile ». Je pense que, dans ce cas, on n'en a pas beaucoup vu l'utilité. Charge à vous de réclamer les sommes perçues indûment.

M. le Maire.- Merci. J'en prendrai la responsabilité.

Monsieur Cordin.

C'est bizarre, ces délibérations font toujours polémiques.

M. Cordin.- Je remercie Naïma Hamdaoui, cela me permet de rebondir, car cela fait des mois, des années, et un grand nombre de Conseils municipaux qu'on attend des bilans des actions des différents élus. Il n'y en a jamais eu. On a eu ceux de la majorité, mais pas le bilan des élus.

On attend aussi le bilan des sanctions prononcées à l'égard des élus qui sont trop souvent absents, tant en commission qu'en conseil municipal. On n'a jamais eu ces informations que vous aviez promises à plusieurs reprises et on attend qu'elles tombent.

M. le Maire.- Je ne vous les donnerai pas ce soir.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°10.

Adoptée par	33	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Abstention		voix	
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

11 - Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués - vote de majorations

M. le Maire.- Cette délibération concerne le vote des majorations de 15 % accordées à la Ville de Sevrans au vu de son statut de chef-lieu de canton. Comme je l'ai précisé dit tout à l'heure, le tableau fourni en tient déjà compte.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°11.

Adoptée par	32	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	32	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIREBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Abstention		voix	
NPPV	1	voix	MABCHOUR Najat

M. le Maire.- Je vous remercie.

12 - Demande de subventions de la Région (dispositif bouclier sécurité) et de la Métropole du Grand Paris (dispositif Fonds d'investissement Métropolitain) - Construction du bâtiment de police municipale

M. le Maire.- Cette délibération sera présentée par Ludovic Jacquart.

M. Jacquart.- Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vous le savez, depuis plus de quatre ans, je suis en charge de la tranquillité publique et, par conséquent, des questions liées au développement de la Police municipale, de la formation et des équipements des agents affectés à ce service. Bien évidemment, en charge aussi du projet qui nous tient tous à cœur ici : la construction d'un nouveau commissariat de Police municipale en lieu et place du vieux pavillon à la gare de Sevrans-Livry pour permettre un meilleur accueil et prise en charge de nos administrés.

Pour rappel, comme l'a exprimé M. le Maire ce vendredi, en 2020, à Sevrans, c'étaient 3 policiers municipaux, 10 agents de surveillance de la voie publique et 1 centre de supervision urbain en sous-effectif.

Aujourd'hui, ce sont quatre fois plus de policiers municipaux armés depuis presque deux ans, un effectif d'ASVP conservé malgré certains départs, 3 agents du CSU et une forte augmentation des agents de traversée aux abords des écoles et ceux de la sécurisation du marché forain.

Cela nous a permis d'augmenter l'amplitude d'ouverture du service le samedi après-midi, le dimanche et le lundi matin, fermés à cette période auparavant.

L'arrivée prochaine de 4 policiers supplémentaires nous permettra de créer une brigade de nuit en début d'année. Ce résultat est en partie dû à l'investissement important du chef de la Police municipale recruté en 2020 et du service des ressources humaines. Je tiens ce soir à les saluer personnellement.

Mes chers collègues, je ne vous apprends pas mon impatience, à l'époque, de voir arriver la pose de la première pierre de ce nouveau commissariat, comme pour chacun d'entre vous et pour les habitants, qui accueillera aussi la direction de l'Urbanisme, du Développement économique et de l'Habitat. En un mot, l'ensemble des pouvoirs de police du maire.

Cet événement de la pose de la première brique a enfin eu lieu ce vendredi 15 novembre, vous étiez présent, aux côtés de la Sous-préfète, Mme Daverton, de la Députée de la circonscription, Mme Autain, et de la Vice-présidente de la Région, Mme Adlani. Je tiens à remercier ici l'ensemble des membres du jury, dont certains sont présents, ainsi que les services municipaux à nos côtés qui, par leur expertise et leurs compétences liées à leur profession, ont permis de proposer un bâtiment de qualité, porté par des exigences de sécurité, d'architecture, et des questions écologiques et énergétiques de notre temps.

Pour revenir à la délibération de ce soir, dans une volonté de maîtriser notre budget dans ce programme, une exigence que nous connaissons des dépenses publiques qui a vu la capacité de désendettement de la Ville passer de 21 ans en 2018 à 3,5 ans aujourd'hui, et pour conserver cet objectif, je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif bouclier sécurité à hauteur de 1,2 M€ correspondant au taux maximal de 35 % en zone de sécurité prioritaire, et une autre auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif du Fonds d'investissement métropolitain à hauteur de 1,2 M€ correspondant au plafond d'intervention.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci.

Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous parlez de deux subventions notifiées en 2020. N'y a-t-il pas d'autres subventions depuis 2020 concernant la Région ?

M. le Maire.- Tu veux répondre, Ludovic ? Il y a eu des subventions, mais sur les équipements.

M. Jacquart.- Oui, nous avons obtenu des subventions sur certains équipements : le PC mobile, les caméras piétons, et plus de 500 000 € pour la construction du bâtiment de Police municipale. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de demander un peu plus pour équilibrer notre programme, et c'est ce que nous faisons : nous demandons une subvention supplémentaire en espérant obtenir le maximum possible.

M. le Maire.- Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- La question était simple, car nous avons eu les tableaux de la Région, et j'ai été très étonnée de constater que le 22 juillet 2021, a été versée une subvention de 141 257 €, ensuite, de 25 619 € et de 90 000 € le même jour. Comme ce n'était pas notifié, c'était juste la question que je voulais soulever. Merci.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais revenir sur le coût du bâtiment. Ce n'est pas très clair. Au départ, vous aviez annoncé 3 M€ et, aujourd'hui, ce sont 5 M€. Je voulais savoir si on allait s'arrêter là ou si les coûts seraient un peu plus importants que prévu ? Nous avons d'autres exemples où l'on avait estimé des coûts et, finalement, on est très loin de la réalité.

Vous avez aussi annoncé, lors de la pose de la première pierre, que des services, notamment du pôle urbain, y seront intégrés. Cela concernera-t-il tous les services du pôle urbain, ou certains d'entre eux ? Si oui, que va devenir ce bâtiment ? Le pôle urbain a été en effet construit il y a quelques années. Ma question est : que va devenir ce bâtiment ? Aura-t-on encore la joie de retrouver des logements ? Je ne sais pas.

Que deviendra le pôle urbain si tous les services sont rapatriés dans ce nouveau bâtiment ?

M. le Maire.- Pour préciser, c'est une zone d'activité. Il n'est donc pas question de construire des logements. Je laisse Ludovic Jacquart répondre.

M. Jacquart.- Il est bien trop tôt aujourd'hui pour vous dire exactement le nombre d'effectifs qui sera dans ce bâtiment concernant le pôle urbain ou le service du Développement économique. Une organisation sera réalisée et tout ce qui concerne les pouvoirs de police du maire, cela a un sens, sera dans le même bâtiment. Les deux premiers niveaux seront affectés à la Police municipale, et les autres services auront une entrée bien différente de celle de la PM dans le bâtiment pour éviter des difficultés de sécurité.

Quant au devenir, M. le Maire a répondu : il est hors de question de faire des logements, et il est un peu trop tôt pour savoir exactement ce que l'on en fera à l'avenir. Personnellement, je n'ai pas la réponse et je ne pense pas qu'on ait déjà étudié la question.

M. le Maire.- C'est une zone d'activité. Je me contente juste de dire cela.

Concernant tous les services du pôle urbain, comme Ludovic Jacquart, je ne sais pas répondre combien il y aura d'effectifs exactement, mais cela a un sens par rapport à la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire.

Madame Bach Russo et ensuite M. Boitte.

Mme Bach Russo.- Bonsoir. Pour préciser : nous avons plusieurs pistes qu'il faut arbitrer. En tout cas, ce pôle urbain sera vendu, et pas pour de l'habitat. C'est une zone d'activité.

M. le Maire.- Monsieur Boitte ?

M. Boitte.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voudrais pas que l'assemblée, et ceux qui regardent la séance du Conseil municipal, pensent que certains élus n'ont pas le détail du dossier de la construction en cours en bas de la rue Gabriel Péri.

La description du bâtiment et l'affectation de chacune des pièces de celui-ci ont été fournies à l'ensemble des membres du jury qui a choisi l'entreprise qui va le réaliser. Parmi les membres du jury, il y avait évidemment un membre de l'opposition qui, comme tous les autres, a reçu

ce dossier qui doit faire deux ou trois centimètres d'épaisseur. Personne n'ignore donc la destination du bâtiment, la répartition en deux étages qu'a expliquée Ludovic Jacquart, le fait qu'il y ait deux entrées, ainsi que tout le système d'escalier à l'intérieur pour assurer la sécurité. Tout a été donné lors du jury dans lequel siégeaient des élus, des professionnels de la sécurité, des architectes nommés par le maire pour disposer de la compétence technique nécessaire. Tout a été remis à l'ensemble des membres du jury.

M. le Maire.- Pour clore ce débat, il est toujours utile, sans vouloir te contredire, de répéter, et surtout au grand public. C'est la communication. Aussi, nous nous efforcerons régulièrement, lors des visites de chantier et à l'approche de l'inauguration, de préciser le sens de ce projet de Police municipale porté par Ludovic Jacquart, ce dont nous l'en remercions.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°12.

Adoptée par	42	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	42	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIREBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	1	voix	PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier)

M. le Maire.- Je vous remercie.

[13 - Avis de la Ville de Sevrans sur le Plan des mobilités d'Île-de-France \(PDMIF\)](#)

M. le Maire.- La parole est à Claude Chauvet.

M. Chauvet.- Merci, Monsieur le Maire.

La délibération qui vous sera demandée d'approuver est rendue nécessaire par la mise en place du nouveau Plan des mobilités d'Île-de-France pour la période 2020-2030. Pour cela, Île-de-France Mobilités a sollicité l'ensemble des communes au mois de juin dernier afin de rendre un avis délibéré. C'est ce que je vais vous préciser un peu plus tard.

Le Plan des mobilités d'Île-de-France fixe les principes qui régissent l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement, pour la période 2020-2030. Il succède à l'ancien Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF) de la période 2010-2020. Il arrive un peu tard, mais en réalité, ce n'est jamais trop tard. Sa mise en révision a été décidée par le conseil d'administration en 2022 après une évaluation menée en 2021.

Je vous passe les articulations des différentes collectivités impliquées dans le plan des mobilités, mais qui ont un impact sur notre plan local d'urbanisme intercommunal, puisque celui-ci prend en compte justement les grands principes du Plan des mobilités d'Île-de-France.

Il s'agit, en priorité, de répondre aux besoins de mobilité des personnes et des biens partout dans les régions et pour tous les publics, tout en préservant l'environnement et la santé - ce sont les deux paramètres les plus importants - et en recherchant la cohérence et l'efficacité des politiques de mobilité.

Afin de répondre à ces enjeux identifiés, en lien avec les mobilités dans la région, le Plan des mobilités fixe des objectifs environnementaux et sanitaires à l'horizon 2030. Ils sont plus ambitieux que les normes et réglementations actuelles.

Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre notamment engendrés par les transports, ont ainsi été quantifiés, et de cela, découlent des objectifs d'évolution des pratiques de mobilité en Île-de-France pour les voyageurs et les marchandises.

Je passe le détail des 46 actions, mais qui s'articulent selon 14 principaux leviers, et je vous citerai les 8 premiers dans lesquels la Commune est principalement impliquée.

- Poursuivre le développement de transport collectif attractif.
- Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité.
- Établir une feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacement.
- Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo.
- Développer les usages partagés de la voiture.
- Renforcer l'intermodalité et la multimodalité.
- Rendre la route plus multimodale, plus sûre et plus durable.
- Mieux partager la voirie urbaine.

Je passe sur les 6 leviers suivants pour ne pas allonger cette présentation.

Ensuite, sont détaillés tous les moyens et toutes les actions mises en œuvre pour la réalisation.

Après avoir porté cet avis, il est proposé au Conseil municipal de demander la mise en place de subventions régionales et métropolitaines pour l'aménagement des espaces publics en faveur des piétons et leur mise en accessibilité.

Il est également proposé au Conseil municipal de demander un soutien en ingénierie régionale et métropolitaine pour la résorption des coupures urbaines du canal de l'Ourcq et des voies du RER B en faveur des mobilités actives.

Des éléments, présents dans la délibération, ont été ajoutés lors de la commission mixte Ville attractive et Ville verte et active dont je vais vous lire le contenu.

- Approuve l'adoption du Plan des mobilités d'Île-de-France, dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

- Demande la mise en place de subventions régionales et métropolitaines pour l'aménagement des espaces publics en faveur des piétons.

- Demande la mise en place de subventions régionales et métropolitaines pour la mise en accessibilité des espaces publics.

- Demande la mise en place de subventions régionales et métropolitaines pour des études de faisabilité de résorption des coupures urbaines du canal de l'Ourcq et des voies du RER B en faveur des mobilités actives, ainsi qu'un soutien en ingénierie.

- Demande une meilleure prise en compte du projet « Charles de Gaulle Express » dans les plans de prévention du bruit dans l'environnement, notamment en prenant en compte les projets urbains, ainsi que les incidents sur la faune et la flore (Il se trouve que la cartographie associée au Plan des mobilités en Île-de-France a omis le CDG Express dans les moyens de transport traversant notre ville notamment, d'où l'objet de cette demande.)

- Demande que les délégations de service public liées au réseau de bus - coupées entre les différents territoires - prennent mieux en compte les déplacements entre établissements publics territoriaux métropolitains voisins. Je pense, par exemple, à la ligne de bus 605 démarrant à Sevran-Livry, mais étant principalement sur le territoire Grand Paris-Grand Est et qui, finalement, a été coupée en deux lignes, dont l'une pour laquelle il a fallu nous battre : la ligne 612. Il faut veiller que nos habitants puissent aller d'un territoire à l'autre, et pas seulement avoir des DSP qui ne se parlent pas. C'est un point auquel nous tenons et pour lequel nous soutenons les actions des riverains et des usagers.

- Demande à la Région d'organiser une journée du vélo régionale et annuelle dans le cadre de l'événement « Mai à vélo » organisé par l'État.

Ensuite, ce sont les autorisations réglementaires.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Aguirrebengoa, puis Mme Bernex.

Mme Aguirrebengoa.- Merci, Monsieur le Maire.

De mémoire, il nous semble que cette délibération n'a pas été présentée au préalable dans n'importe quelle commission. C'est fort dommage, car nous aurions peut-être pu en discuter. À ce titre, l'opposition ne participera pas au vote.

M. le Maire.- Merci.

M. Chauvet.- Excusez-moi de vous contredire, mais je vous ai cité la commission mixte Ville attractive et Ville verte et active, à laquelle était conviée l'opposition, et pour laquelle tous les documents avaient été envoyés. Le plan vous a donc été adressé. Malheureusement, il n'y avait pas de présence d'élus de l'opposition pendant cette commission. Je le regrette infiniment, mais il est faux de dire qu'il n'y a pas eu de commission préalable puisque justement des éléments de cette commission ont été ajoutés à ceux que les services avaient sollicités.

M. le Maire.- Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Je vous présente mes excuses, donc je retire ce que je viens de dire. Merci Monsieur Chauvet.

M. le Maire.- Madame Bernex, ou pas ?

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, et je vais en donner quelques éléments d'explication.

Je rejoins tout à fait ce qu'a dit Claude Chauvet à la fin, car c'est l'un des éléments principaux de crainte sur la mobilité en Île-de-France que nous pouvons avoir pour les années à venir. En effet, quand on regarde le plan présenté par la Région, tout paraît tout beau : les autos, les vélos, les trottinettes pourront circuler, le multimodal sera impeccable, les RER rouleront magnifiquement, et les bus, je ne vous dis pas. Cependant, il est prévu la découpe d'un système public de la RATP et le tronçonnage de la SNCF pour ce qui est du RER, avec des délégations de service public confiées à des organismes privés.

On voit les dégâts que cela a déjà occasionné sur les réseaux de bus – Claude Chauvet en a donné quelques exemples - et, en tant qu' élu, il s'est battu auprès des responsables de ces

entreprises pour que le service rendu à la population soit celui que notre population peut demander. Toutefois, on voit bien qu'on a encore de grosses difficultés.

Concernant le RER, je n'en parle pas. Par miracle, on voit que c'est possible puisque, pendant les Jeux Olympiques, tout s'est à peu près bien passé. Mais pour ceux qui prennent le RER au quotidien - que j'ai le plaisir de ne plus utiliser depuis quelques années, après l'avoir fait pendant 40 ans -, c'est vraiment insupportable.

Il y a un vrai problème dans les transports en Île-de-France. Avec les décisions prises pour laisser au privé les activités qui relèvent d'un service public et les problèmes de coordination que cela posera, on parle de 12 lots, etc., je ne sais pas comment l'intermodal fonctionnera.

Nous nous abstiendrons, car les usagers ont vu leur pass Navigo augmenter depuis 2021 de façon très significative et le service rendu n'a fait que se détériorer.

M. le Maire.- Madame Brahim.

Mme Brahim.- Merci, Monsieur le Maire.

J'approuve l'intervention de Brigitte Bernex, car ses arguments sont de faits et la situation est complètement catastrophique pour les usagers au quotidien. Aussi, je comprends le vote que votre groupe formulera.

Cependant, j'aimerais exprimer certains points, car j'ai siégé à la commission mixte Ville attractive et Ville verte et active, et je remercie Claude Chauvet pour sa très belle présentation réalisée avec le travail des services. Celle-ci a permis l'approbation de cette délibération à l'unanimité des membres présents.

C'est ainsi qu'on se rend compte de l'importance de ces commissions puisque Claude Chauvet a donné lecture de tous les amendements qui y ont été formulés, lesquels ont été relayés et pris en compte par la Région.

À titre personnel, j'avais formulé une proposition qui était de réitérer les actions d'un plan vélo dans la ville de Sevrans, une journée, avec les scolaires. Quand j'étais élève à l'école Claude Bernard, des rues étaient fermées et cela avait permis à certains élèves d'apprendre à faire du vélo. Cela sensibilisait aussi les parents et les enfants à la question de la transition énergétique et à la pratique du sport. Selon moi, cela pourrait être une pratique intéressante dans la ville de Sevrans.

M. le Maire.- Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Bonsoir à toutes et tous.

Tout d'abord, je remercie Marwa Brahim de rappeler les journées sans voiture qui avaient été mises en place à notre initiative pour laisser la place aux vélos. On avait installé des barrières et cela avait produit quelques effets. Malheureusement, nous l'avons fait pendant quelque temps et plus après. Je le regrette, car c'étaient les journées instaurées par Dominique Voynet en tant que ministre de l'Environnement.

Je suis un peu surpris de la position des uns et des autres. Je le dis aussi en lien avec le groupe du conseil régional des Écologistes qui dénonce le plan de mobilités.

Je demanderai une suspension de séance pour décider du vote de notre groupe.

Je regrette profondément que nous n'en ayons pas discuté en ComEx, car Claude Chauvet s'est démené avec les services. Lors de la commission, l'accord a été donné à l'unanimité, Marwa Brahim vient de le rappeler.

Je trouve qu'il y a un dysfonctionnement politique. Que fait-on ?

Je ne demanderai pas de suivre les instructions de mes amis du conseil régional, lesquels m'ont fourni un certain nombre de documents qui dénonce ce plan, qui reprend pour partie ce que votre groupe a défendu au conseil régional. Quelque chose ne va pas. Nous ne mettrons pas au vote un sujet pour lequel nous aurons des votes différents alors que nous nous retrouvons dans d'autres instances.

Aussi, je demande une suspension de séance qui nous permettra de nous accorder.

M. le Maire.- Madame Mabchour, vous intervenez maintenant, puis nous ferons une suspension de séance.

Mme Mabchour.- Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je partage ce que vient d'exprimer Jean-François Baillon, et que je voulais dire. Il est difficile de voter un document aussi important sans avoir eu un débat. J'entends qu'il a été présenté en commission, et je m'en excuse, car je n'ai pas pu y participer, néanmoins, il aurait été nécessaire de le présenter en ComEx puis en concertation avec la population.

J'ai le sentiment que l'on va voter une délibération qui ne correspond ni aux attentes ni à ce que vivent les Sevranaïses.

Vous l'avez dit, Madame Bernex, quand on parle des transports, les Sevranaïses sont confrontés à un RER B qui dysfonctionne, ils vivent encore des difficultés liées à la privatisation et à la délégation de service public du transport et d'autres troubles. Avec le CDG Express, ce bel équipement pour lequel on a mis beaucoup d'argent, on a sanctionné le RER B qui est celui du quotidien dans lequel on n'a pas investi. Nous savons aujourd'hui qu'il est possible d'avoir un RER B qui fonctionne. On l'a vu au moment des Jeux Olympiques, des efforts ont été faits qu'on aurait pu maintenir pour nos concitoyens. Aujourd'hui, cela redevient le RER de la galère comme le vivent les Sevranaïses.

Avec cette délibération, tout n'a pas été compris ni discuté, et même si son intention est de décarboner nos modes de déplacement, elle ne parle pas suffisamment à notre population et ne répond pas à ses préoccupations.

M. le Maire.- La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 20 h 26, est reprise à 20 h 43.)

M. le Maire.- Nous reprenons la séance où nous nous sommes arrêtés.

Madame Bernex demande la parole.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

Après échange au sein de la majorité municipale, compte tenu, comme je l'ai souligné, du travail réalisé non seulement en commission mais également par Claude Chauvet en particulier, pour proposer nos amendements et voter cet avis qui pourraient nous permettre d'obtenir des subventions, et compte tenu d'une politique régionale déplorable à l'égard des usagers du quotidien, il est proposé de maintenir cette délibération. Il n'est donc pas question de la retirer. Notre groupe votera pour l'avis qui a été adopté à l'unanimité en commission. Cependant, je propose, et nous en sommes d'accord, que le Conseil municipal saisisse la présidente de Région afin de dénoncer tous les manquements d'une politique régionale qui devrait répondre à un service public régional pour le transport de tous les usagers de la route, du RER et des vélos.

M. le Maire.- Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Sans reprendre l'intervention de Brigitte Bernex, je remercie le groupe Communiste. En effet, nous avons eu une explication par rapport à notre positionnement. Nous saluons le travail effectué par les services de la Ville et par les élus présents dans la commission Ville attractive et Ville verte et active qui ont approuvé tous les amendements de cette délibération. Nous souscrivons complètement aux propos de Brigitte Bernex et je propose que cette lettre soit écrite au nom de la majorité avec les diverses sensibilités politiques qui la composent. J'adhère complètement à la position de Brigitte Bernex.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°13.

Adoptée par		33	voix	
Présents ou représentés		43	voix	
Exprimés		33	voix	

Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

M. le Maire.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Mekki.

Mme Mekki.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

J'aimerais d'abord savoir si je peux dérouler les deux délibérations 14 et 15, la 14 étant une prise d'acte, et la 15 un vote.

M. le Maire.- Oui.

Mme Mekki.- Merci.

[14 - Délibération relative au contrat de ville Engagements quartiers 2030](#)

[15 - Approbation des fiches quartier et de la fiche communale, annexes du contrat de ville Engagements quartiers 2030](#)

Mme Mekki.- Concernant la délibération 14, sur le contrat socle Engagements quartiers 2030 qui a été approuvé par le Conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol le 26 février 2024, le nouveau contrat de ville fixe les orientations territoriales et les moyens déployés par l'État. Il a été signé par le préfet et le président du Territoire.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du contrat de ville qui est en annexe de la délibération.

Concernant la délibération 15, comme je l'ai mentionné précédemment, le contrat de ville a pris fin au 1^{er} janvier 2024, après deux prorogations en 2020 et 2022, et dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, la géographie prioritaire a été actualisée en prenant en compte un indicateur unique : le revenu médian.

Pour ce contrat de ville, la Ville de Sevrans qui comprend trois quartiers prioritaires : les Beaudottes - incluant une partie du centre-ville, la cité Perrin et la résidence des Briques rouges -, Rougemont et Montceuleux-Pont-Blanc, une extension de la géographie prioritaire a été opérée pour le quartier prioritaire Rougemont, puisqu'il a été étendu au sud avec l'intégration d'une partie du quartier Freinville. Au total, ce sont 24 802 habitants qui vivent en quartiers prioritaires à Sevrans en 2024.

La partie socle du contrat de Ville appelée Engagements quartiers 2030 a été approuvée par le Conseil de territoire le 26 février 2024. Comme je le disais précédemment, elle fixe les orientations territoriales et les moyens déployés par l'État.

Il a été signé par le préfet de Seine-Saint-Denis et le président du Territoire et, de concert avec la Ville de Sevrans, l'EPT Paris Terres d'Envol a réalisé un travail d'élaboration des déclinaisons de ce contrat de ville à l'échelle communale et à celle des quartiers prioritaires.

Cette élaboration s'est appuyée sur des ateliers de concertation - avec les habitants des trois quartiers prioritaires -, qui se sont déroulés en soirée dans chaque maison de quartier. Ce travail s'est fait grâce aux concours des services de la Ville investis dans les quartiers prioritaires, notamment ceux en lien régulier avec les dispositifs de la politique de la Ville : la direction de la Vie des quartiers, la GUSP, le service Concertation et le service Rénovation urbaine. Pour les habitants et les associations ayant participé aux ateliers de concertation, les besoins demeurent prégnants dans les trois quartiers prioritaires sur les thématiques suivantes :

- L'amélioration du cadre de vie et la qualité des espaces communs.
- L'accompagnement des adolescents et des jeunes dans leur insertion sociale et la réussite éducative.
- L'employabilité des habitants en niveau de qualification et leur insertion professionnelle.
- La pérennisation des investissements de la rénovation urbaine et le bon déroulement des opérations de rénovation urbaine.
- Le maintien d'un accès à une offre de service de proximité.
- La mobilité pour avoir accès à une ressource, emploi, offre de santé, centre commercial.

La fiche communale, annexée à la délibération, présente la commune, les trois quartiers prioritaires et quatre grands projets portés par la Ville.

Les fiches quartiers indiquent, quant à elles, les orientations visant à améliorer les conditions de vie dans ces trois quartiers. Les ressources financières, humaines, juridiques pour y répondre sont celles propres à la politique de la Ville. Les appels à projet, les emplois adultes relais (même s'ils sont menacés aujourd'hui), les dotations d'investissement, les ressources du champ éducatif comme le Programme de réussite éducative ou la Cité éducative, mais aussi celles du droit commun.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les fiches quartiers du contrat de ville.

M. le Maire.- Merci. C'était donc une présentation commune des deux délibérations.
Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis surprise quand vous dites qu'il y a eu une concertation. La communication s'est faite très discrètement, car nous n'en avons pas entendu parler.

Il existe une instance, même si vous avez du mal à la reconnaître et à la faire vivre, qui est le Conseil citoyens. Je n'ai pas le souvenir qu'elle ait été aussi sollicitée dans cette concertation.

Au final, cela n'a même pas été présenté en commission. On n'a eu ni échanges ni débat sur ce sujet. C'est à l'image des délibérations qu'on nous présente sans concertation et sans débat.

Mme Mekki.- Les concertations ont eu lieu dans les maisons de quartier. C'est un dispositif politique de la Ville porté par l'EPT et l'État évidemment, et c'est l'État qui définit les orientations que cette concertation devait prendre. Elles ont été prises par l'État, annoncées aux chefs de projet politique de la Ville que je tiens, aujourd'hui, à saluer parce qu'ils ont réalisé un important travail d'échanges et de discussions avec les associations de quartier et les habitants.

Cette concertation a eu lieu sur des temps de soirée avec la sollicitation des associations par les chefs de projet politique de la Ville et des habitants par les maisons de quartier qui ont travaillé en commun sur le projet social.

Il n'y avait pas d'obligation à mettre ces concertations à l'ordre du jour des commissions. C'est un travail de l'EPT et de l'État.

Si on revient sur le Conseil citoyens, nous en avons déjà discuté précédemment, je ne le renie pas du tout, au contraire, mais il fonctionne avec le contrat de Ville. Celui-ci ayant pris fin au 1^{er} janvier 2024, le Conseil citoyens est arrivé à son échéance.

Nous attendons désormais les instructions de l'État pour savoir s'il doit y avoir un nouveau Conseil citoyens et la manière de l'organiser. Dès que nous aurons toutes ces informations, nous pourrons les partager avec vous.

M. le Maire.- Monsieur Boitte.

M. Boitte.- Je vais être plus rapide que M. Cordin qui, normalement, est très alerte sur les questions de chiffre. Avant de publier le document, il faudra vérifier dans la première fiche qui suit cette délibération, la colonne concernant l'EPT. Il ne peut pas y avoir autant d'habitants dans l'EPT que dans Sevran. D'autres chiffres sont faux dans cette colonne. Quand le document a été élaboré, on n'a pas écrasé la bonne colonne. C'est un détail technique, une erreur matérielle.

M. le Maire.- Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Je ne suis pas intervenu, car vous ne m'en avez pas laissé le temps d'une part, et d'autre part, cela m'évite de me faire attaquer ensuite.

M. le Maire.- Sous réserve de réparer l'erreur technique, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°14.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI

			ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°15.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), PERRAN

			Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

La prochaine délibération est rapportée par Mme Braihim.

[16 - NPNRU - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du groupe scolaire Montaigne](#)

Mme Braihim.- Cette délibération concerne l'ANRU, et précisément l'approbation du contrat de maîtrise d'ouvrage de la SPL Séquano qui sera mandatée par la Ville, et qui a la compétence équipement concernant l'école Montaigne. Pour rappel, il s'agit d'une démolition et de la reconstruction de cette école à la place du bâtiment situé avenue Ronsard. Les deux grandes tours Belle-Aurore, faisant l'objet de démolition, la reconstitution de cette école aura lieu à cette place. Cela a été présenté à plusieurs reprises.

Vous avez tous l'image actuelle de l'école Montaigne. Il s'agit de préfabriqués dont l'état de vétusté est indéniable. Ils étaient conçus pour être provisoires.

En 2020, je crois - je n'étais pas élue -, les élus ont saisi cette opportunité de défendre ce dossier auprès des services de l'ANRU. Devant le comité d'engagement en 2021 avec M. le Maire, et M. le Président de l'EPT, nous avons défendu en priorité, avec les deux autres secteurs Beaudottes et Rougemont, mais en particulier sur le secteur Montceuleux, la démolition et la reconstitution de cette école.

Qu'est-ce que cela représente ? J'imagine que Gilles Boitte détaillera davantage en raison de son lien avec le service scolaire et le service enseignement.

Les salles de classe seront d'une superficie de 60 m². Il est prévu d'accueillir au total 570 élèves. Le nouveau groupe scolaire sera constitué de 30 classes : 12 classes de maternelle, 18 classes élémentaires, et 1 classe Ulis, avec des capacités de modularité permettant des réorganisations des espaces de classe selon les besoins.

En termes de coût, le montant estimatif de ce groupe scolaire s'élève à 32,9 M€ TTC, toutes dépenses comprises. La Ville de Sevrans bénéficie d'une subvention de 9,07 M€ au titre de l'ANRU, dans le cadre du NPNRU, ainsi que d'une subvention de 2,09 M€ par la Région Île-de-France. Le reste à charge pour la Ville a été intégré dans le cadre du PPI et sera réglé par échelonnements. Il est pleinement maîtrisé, répondant ainsi à l'appréhension des élus.

J'ajouterai un élément important : la Ville n'était pas obligée de mandater la Séquano, celle-ci l'étant dans le cadre de la ZAC aux Beaudottes, mais pour les élus, il s'agissait de ne pas laisser passer cette opportunité de subvention allouée par les services de l'ANRU, et par ailleurs, les services techniques sont suffisamment chargés partout dans la Ville. C'était une opportunité qu'il fallait saisir, et c'est ce que nous avons fait.

Ce contrat de maîtrise d'ouvrage est absolument important, car il nous permettra d'avancer et d'entrer *in fine* dans la phase opérationnelle. Effectivement, l'ANRU nous dit très clairement qu'il faut absolument que les travaux soient engagés en janvier 2026 pour une ouverture des classes pour l'année scolaire 2029-2030.

Je précise qu'un Copil a été convoqué lors de la rentrée scolaire, en septembre ou octobre : M. le Maire, M. Gilles Boitte et moi-même, la Séquano, les services de la Ville et l'EPT étions présents. Une présentation dans les détails de ce projet nous a été faite et a été amendée.

Nous avons eu cette discussion à l'occasion de ce Copil et, pour dire les choses clairement, il fallait absolument que la concertation puisse avoir lieu assez rapidement. Même si on n'entrait pas tout de suite dans la phase opérationnelle, il fallait que nous ayons ces échanges pour les continuer avec le corps éducatif et scolaire et, par ailleurs, entamer la concertation avec les riverains et les parents d'élèves.

C'est vraiment important, d'autant que la reconstruction, ou plutôt la construction de cette école Montaigne s'inscrit dans le cadre d'un projet vaste. Terre d'Eaux n'est pas loin, le quartier Montceuleux sera reconfiguré, les citées basses ne seront pas intégrées dans le cadre de l'ANRU, mais il y a une vision globale. Cela s'inscrit dans un projet de ville qui me paraît intéressant.

Je vous ai exposé les raisons globales pour voter cette délibération qui nous permettra de mener à bien ce projet et d'asseoir notre légitimité auprès de l'ANRU et, enfin, avancer.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais juste une petite précision : le groupe scolaire Montaigne sera reconstruit, mais on est bien d'accord qu'il y aura un autre groupe scolaire sur les 32 hectares ?

M. le Maire.- Monsieur Boitte.

M. Boitte.- Merci.

Le fait de reconstruire le groupe scolaire Montaigne ne signifie pas l'abandon de la nécessité d'un groupe scolaire sur Terre d'Eaux. Comme les constructions sur Terre d'Eaux sont très étalées dans le temps, il faut que l'on équilibre, pas seulement les comptes de la Ville, mais aussi l'offre scolaire en fonction des installations.

Concernant le groupe scolaire Montaigne, tous ceux qui le connaissent savent que c'est un bâtiment entièrement usé, qui était très original à sa création en préconstruit, pas en préfabriqué, mais qui a mal vieilli, comme tout ce qui a été fait à cette époque où l'on a essayé d'industrialiser les éléments de construction.

Il avait été décidé de refaire cette école. Nous en profitons pour la recentrer dans le quartier. Aujourd'hui, elle se situe entre Villepinte et Sevran, et à cet endroit, il y a un découpage en escalier et l'école Montaigne se trouve sur la dernière marche. En la remettant plus au centre dans le quartier, nous l'éloignons de la circulation automobile proche de Beau Sevran et nous laissons un espace disponible pour avoir une installation sportive : nous limitons les installations des salles d'activité internes à l'école qui doivent y être présentes, mais nous n'y construisons pas un mini gymnase. En revanche, nous avons la surface nécessaire pour le faire à proximité et disposer d'un équipement de quartier.

Dans le cadre de la concertation avec les enseignants, nous avons pris en compte un ensemble de demandes exprimées par les équipes de l'école Montaigne, ainsi que par d'autres écoles. Les besoins du corps enseignant, bien identifiés, ont ainsi été intégrés dans la rédaction du projet de convention. Cette école comprendra également deux salles de restauration : l'une pour la maternelle et l'autre pour l'élémentaire. De plus, le projet prévoit la création de deux cours

végétalisées : une pour les enfants de la maternelle et une pour les élèves de l'école élémentaire.

M. le Maire.- Il faut conclure.

M. Boitte.- La Séquano agit sous couvert de la Ville. Elle est ainsi le bras armé de la Ville pendant la construction de cette école. Il n'y a pas d'abandon des projets à une autre entité. Ils répondent à un cahier des charges et nous participons à l'ensemble de leurs réunions de chantier.

M. le Maire.- Je vous remercie d'avoir conclu.

S'il n'y a plus de questions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 16.

Adoptée par	43	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIRREBENGOA Carole, HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

La prochaine délibération est rapportée par M. Bastaraud.

[17 - Passage à la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux et autorisation donnée au maire de signer les conventions bilatérales avec les](#)

bailleurs sociaux de la ville

M. Bastaraud. - Bonsoir à toutes et tous.

Il n'est pas question dans cette délibération de voter, de délibérer, ou de donner un avis sur la gestion en flux, puisqu'elle nous est imposée. En revanche, il est question d'autoriser le maire à signer les conventions bilatérales qui organiseront cette gestion en flux sur la commune, qui lieront la Ville avec chacun des bailleurs.

Je dirai quelques mots, car nous avons eu un débat sur la question de la gestion en flux. Je serai très clair dès le départ : nous sommes très dubitatifs, au niveau de la majorité, sur ce passage d'une gestion en stock à une gestion en flux.

Concrètement, les garanties d'emprunt permettent à la Collectivité d'être réservataire d'un certain nombre de logements, physiquement ciblés, à hauteur de 20 % en fonction des emprunts de garantie. À la base, la gestion en stock permettait cela. Dès qu'un habitant était désigné - je rappelle que la Ville n'attribue pas de logement - sur un logement dont elle était réservataire, nous savions, et le bailleur savait, physiquement, de quel logement il s'agissait.

La gestion en flux rebat complètement les cartes puisqu'elle fusionne l'ensemble des contingents, et ce sont les bailleurs qui déterminent quels logements, dans un flux constant qui doit correspondre à 20 % pour la Collectivité au niveau de l'assiette de répartition, auront au fil de l'eau une attribution pour désignation à un réservataire donné comme la Ville, Action Logement, etc.

La réservation en flux, vous l'avez certainement vu dans la note, retire un certain nombre de logements, notamment ceux compris dans les assiettes de répartition, en particulier concernés pour des ORCoD, pour permettre et favoriser au bailleur une meilleure rapidité dans l'attribution de logements dans le cadre du NPNRU. C'est un certain nombre de logements que vous avez dans la délibération, je n'en referai pas la liste, mais ceux qui nous intéressent sont plus liés au NPNRU en particulier, car vous le savez, on démolit beaucoup à Sevran. Déjà, la Ville, dans la gestion en stock, favorisait le relogement dans le cadre de l'ANRU alors qu'elle n'en avait pas l'obligation. Avec la gestion en flux, de fait, ils seront retirés. Pour l'instant, le passage de la gestion de stock à la gestion en flux ne changera rien pour la Ville puisque nous faisons déjà cet effort, mais il est à noter que, dans les assiettes de répartition, un très gros effort est fait pour la question du relogement.

Nous sommes très dubitatifs, car une fois de plus, on vient complexifier des choses, on éloigne les citoyens de leurs droits premiers à pouvoir se loger, et pour la Ville, cette gestion en flux ne lui permet pas vraiment d'être un acteur, concrètement, dans les enjeux de mixité sociale, de peuplement sur des territoires comme les nôtres dont on sait combien la question de garantir une mixité est importante et dont on sait combien, historiquement, on a eu beaucoup de mal à le porter.

La réalité est que cela nous est imposé. Il nous faut pouvoir organiser très concrètement cette gestion en flux avec les bailleurs, parce que c'est prendre le risque, en ne contractualisant pas avec eux via ces conventions - nous n'en aurions pas vraiment la possibilité -, de subir et, *a minima*, dans le cadre de cette gestion en flux, en lien direct avec chaque bailleur, de se mettre bien au clair sur la manière dont on souhaite organiser les choses. Pour autant, on sait que c'est encore un pouvoir qui s'éloigne.

On sait que la question n'est pas de savoir comment on rend encore plus technocratique la question du logement en France, et particulièrement sur nos territoires.

On sait qu'il doit y avoir un chamboulement beaucoup plus conséquent de la question du logement en France, particulièrement chez nous, ici, à Sevran et dans des territoires populaires.

On sait que ce passage à la gestion en flux qui nous est imposé par les différentes lois, telles qu'elles ont évolué - la loi Elan, 3DS, etc. -, ne règle pas le problème de logement et notre capacité à agir réellement pour qu'il y ait du logement digne dans nos collectivités.

Chaque fois que nous débattons sur des sujets liés au logement, sont inévitablement évoqués notre rapport avec le bailleur et la manière dont nous accompagnons les habitants confrontés à ce qu'ils vivent dans un patrimoine que nous savons très vétuste et soumis à des problématiques quotidiennes majeures. En témoignent les nombreux appels que chacun d'entre nous, les élus, le maire, et moi en particulier, recevons, notamment depuis la remise en chauffe, concernant

les problématiques de chauffage.

Vous le savez, je défends toujours l'idée que notre relation avec les bailleurs ne doit pas nécessairement s'inscrire dans une logique de rapport de force. J'ai vu, par exemple, le maire du Bourget faire la Une des feuillets Seine-Saint-Denis du *Parisien*, en annonçant lancer une pétition contre tel bailleur, etc. Nous savons qu'à chaque fois, ce sont les habitants qui sont pénalisés.

Cela ne signifie pas pour autant que la Ville n'a pas à taper du poing sur la table face aux bailleurs - elle le fait -, qu'elle n'a pas à être très exigeante - elle l'est -, et que les bailleurs ne font rien. C'est faux. On ne peut pas affirmer que les bailleurs ne tentent pas d'agir, même si parfois nous sommes agacés par un sentiment de manque de réactivité ou que la parole des habitants est insuffisamment prise en compte par les bailleurs.

Dans ce cadre, la Ville a parfois un rôle de médiateur à jouer, de porte-voix, de rappel du cadre, un rôle d'accompagnement de toutes ces parties prenantes et y compris les bailleurs. Je veux le souligner fortement.

Le détail est précisé dans la présentation. Pour conclure, je tiens à souligner le profond décalage entre un gouvernement qui paraît très éloigné de nos réalités de vie quotidienne et de celles des habitants. Une fois encore, il introduit une complexité supplémentaire avec cette gestion en flux qui éloigne la décision et ne permet pas véritablement que le logement social réponde pleinement aux besoins concrets. Or, de nombreux habitants souhaitent simplement accéder dignement à un logement pour élever leurs enfants et vivre sereinement en famille.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et fournir des réponses précises à vos sollicitations, concernant nos rapports avec les bailleurs et le passage à la gestion en flux. Je tiens à rappeler que cette délibération vise uniquement à autoriser le maire à signer des conventions, et non à débattre de notre approbation ou non du passage à la gestion en flux puisqu'il nous est imposé.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- J'ai un besoin de précision. La commission de désignation vit-elle ses dernières heures, même si elle n'a pas été très présente ?

Quoi que vous en disiez, Monsieur Bastaraud, le bailleur a les pleins pouvoirs. Vous semblez dire que vous êtes dans le dialogue ; je ne vois pas l'évolution. Si vous allez aux Beaudottes, à Rougemont, vous pourrez remarquer l'état du bâti et des logements.

Le bailleur, aujourd'hui, a les pleins pouvoirs. Par exemple, I3F fait ce qu'il veut dans la Ville ; il a des logements dans un état déplorable aux Beaudottes. Je vous invite à aller les visiter si vous ne l'avez pas déjà fait.

Aujourd'hui, ce dialogue que vous souhaitez, ou que vous mettez en place avec le bailleur, je n'ai pas l'impression qu'il produise beaucoup de résultats.

M. le Maire.- Monsieur Jacquart.

M. Jacquart.- Je rejoins l'analyse de Sébastien Bastaraud sur la question du passage en gestion en flux.

Lors des différentes réunions auxquelles j'ai pu participer pour discuter de ce passage, j'ai exprimé mon opposition.

Participant aux commissions de désignation, je rejoins bien évidemment la question de Mme Hamdaoui sur le devenir de ces commissions qui permettraient à la Ville d'avoir une certaine maîtrise sur les demandes assez conséquentes de logement - plus de 8 000 si je ne me trompe pas -, en mettant à l'abri des situations compliquées, des familles en grande difficulté.

Aujourd'hui, dans cette demande, je rejoins la question sur le devenir et je voudrais comprendre un peu le mécanisme, car je n'ai pas bien compris comment fonctionnera ce système en flux. Je connais très bien le mécanisme actuel. Les services du logement positionnent des personnes, selon le nombre de dossiers reçus, sur un contingent et, de façon anonyme, la commission désigne un ordre de priorité, qui est envoyé au bailleur. Je ne comprends pas du tout le système de flux et je suis totalement réfractaire à cela.

Tel est mon ressenti sur cette question et ce que je voulais dire, comme Mme Hamdaoui,

sur le devenir.

M. le Maire.- Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- J'apprécie le fait d'avoir présenté cette délibération.

Effectivement, l'État nous impose cette gestion en flux. Pourquoi nous l'impose-t-il ? Tout simplement parce qu'il manque des logements sociaux en Île-de-France, et même au niveau national. Pour essayer de remédier à ce manque de logements sociaux, l'État s'approprie de façon détournée ceux qui sont sur nos territoires pour mieux répondre à ses urgences.

Oui, c'est imposé par l'État sans tenir compte des besoins de notre ville. Je ne vois même plus pourquoi on garantirait aujourd'hui les emprunts des bailleurs sociaux, car je ne vois plus à quoi cela pourrait correspondre étant donné que les garanties d'emprunt correspondaient à une réservation, à un contingent municipal. Nous avons longuement discuté de ces garanties d'emprunt pour y adjoindre également des possibilités d'intervention pour des urgences spécifiques, notamment sur les questions de chauffage, sans parler aussi de la question des ascenseurs qui dysfonctionnent. C'était aussi un moyen, pour nous, de continuer à discuter sans un rapport de force avec les bailleurs. Néanmoins, la garantie d'emprunt nous permettait de pouvoir engager une discussion.

Quel est l'avenir de ces garanties d'emprunt dans un système aujourd'hui imposé par l'État, qui est incapable de faire appliquer la loi SRU obligeant l'ensemble du territoire national à construire au moins 25 % de logements sociaux ? Actuellement, l'État ne parvient pas à imposer cette obligation dans certaines communes. De surcroît, les pénalités sont tellement faibles que ces dernières n'engageront pas la construction de logements sociaux.

C'est imposé, encore une fois, contre notre avis. C'est quelque chose qui, de nouveau, nous échappera et sera mal compris. Je comprendrais que ce soit rejeté par la population, mal compris et mal accepté par nous, élus, parce que cela ne répond plus à la question de la mixité sociale. On répondra à des urgences, on ne parlera plus de parcours résidentiel ni de locataires, mais de simples demandeurs de logement.

M. le Maire.- M. Cheriguene.

M. Cheriguene.- Dans le cadre de ma délégation et pour rebondir sur les questionnements de Mme Hamdaoui, que je comprends très bien, nous sommes tous conscients de la situation actuelle et des relations que l'on peut avoir avec les bailleurs.

Nous avons déjà mené des plans d'action et convoqué les présidents des bailleurs qui rencontrent les plus grosses problématiques. Je pense à LogiRep, et vous avez cité I3F. Avec M. le Maire, nous avons convoqué leurs présidents, pas les chefs de secteur ni les directeurs, pour évoquer toutes les problématiques rencontrées. Nous leur demanderons, et même imposerons, c'est en cours, des plans d'action et des dates d'intervention. Sans compter les courriers destinés à l'ensemble des bailleurs, tant pour la période de chauffe que pour des problèmes de quotidienneté rencontrés chaque jour par les habitants. Nous avons également exigé des dates.

Nous avons sollicité, je ne m'en cache pas, dans le cadre de la TFPB, la Sous-préfète afin d'examiner la possibilité de supprimer ou pas l'abattement TFPB. Cela représente également un levier dont nous pourrions disposer.

Je souhaitais insister sur tous les plans d'action que nous menons et qui sont en cours.

Nous sommes pleinement conscients des problématiques ainsi que des manquements des bailleurs. Notre rôle consiste également à nous assurer que les bailleurs agissent correctement. Nous faisons tout notre possible pour cela et ne baissons pas les bras.

M. le Maire.- Monsieur Cordin.

M. Cordin.- En ce qui concerne les bailleurs et les garanties d'emprunt, je ne pense pas que cela ait jamais constitué un véritable moyen de pression, d'autant que vous votiez systématiquement ces garanties. Cela ne représente donc absolument pas un moyen de pression.

Si on n'a même pas la possibilité d'exercer ce faible levier, cela devient dramatique. Aussi, même si on n'a pas le choix et que l'on est obligé de dire oui, je vous propose de dire non.

M. le Maire.- Le temps de parole est limité.

Mme Mabchour.- Ce sera très court, Monsieur le Maire, pour préciser à M. Cordin que

l'on n'a pas toujours voté les garanties d'emprunt. Il me semble qu'on ne l'a pas fait lors d'une séance.

M. le Maire.- Monsieur Bastaraud.

M. Bastaraud.- Plusieurs points.

Bien évidemment, les commissions de désignation continueront à exister. Peut-être n'ai-je pas été assez clair, mais je vais le réexprimer, il n'y a aucun souci. La gestion en flux n'enlève pas la possibilité pour la Ville de continuer à être réservataire et de désigner des logements.

J'ai indiqué que dans le format de la gestion en stock, lorsque la Ville désignait des habitants pour des logements, ceux-ci étaient identifiés physiquement dans le cadre des conventions de garantie d'emprunt qui étaient posées. Nous savions précisément que tel immeuble, tel appartement participait du contingent sur lequel la Ville avait la possibilité de désigner des habitants.

Avec la gestion en flux, cela change. Le flux est continu. Il n'y a plus d'identification physique des logements. La Ville dispose seulement d'une assiette globale à hauteur de 20 %, sur laquelle elle peut effectuer des désignations. C'est désormais le bailleur qui détermine quels logements attribuer à l'assiette de la Ville, d'Action Logement, de la Préfecture, etc. Contrairement à la gestion stock, qui repose sur des logements précisément définis, la gestion en flux est abstraite.

Cela donne un certain pouvoir au bailleur, puisque c'est lui qui, maintenant, détermine.

Nous avons une possibilité de régularisation. En effet, les comptes seront faits à la fin de l'année, et si le quota en termes de possibilité de désignation n'est pas atteint, automatiquement, l'année suivante, celui-ci sera réévalué, permettant à la Collectivité d'avoir accès au nombre de logements auquel elle a droit en termes de désignation.

J'espère avoir été un peu plus clair sur ce premier point.

Une précision : dès lors qu'un nouveau logement sort de terre et qu'il y a une garantie d'emprunt, il sera possible, la première année, de désigner physiquement, selon le quota de 20 %. C'est une particularité. Une fois que les premiers locataires auront été désignés, cela reviendra ensuite dans le flux constant de logements. Comme vous pouvez le constater, c'est à la fois complexe et technique.

Les garanties d'emprunt, même si nous avons voulu en faire un moyen de pression... Nous avons eu des échanges, et des garanties d'emprunt ont déjà été repoussées. Cela a d'ailleurs un peu bougé dans le monde des bailleurs sociaux. Cette action avait provoqué un effet puisqu'ils étaient inquiets. Cependant, j'ai toujours aussi défendu l'idée que si nous ne garantissons pas les emprunts, c'est un moyen en moins que nous avons de désigner des habitants et, à la fin, cela se reporte sur eux. En effet, si les bailleurs se font garantir leurs emprunts par d'autres organismes, cela se reportera sur le loyer. À la fin, ce sera encore le locataire qui payera, car quand on garantit des emprunts, ils ont accès aux taux, etc., et ils le répercutent moins sur la définition des loyers.

Il y a l'éternel débat : faut-il être pour ou contre les bailleurs ? Selon moi, l'idée n'est pas celle-ci. Faut-il mener une guerre sans merci auprès des bailleurs ? Je ne suis pas certain que les choses s'énoncent ainsi. En revanche, faut-il être exigeant avec eux sur la dignité ? L'exigence consiste-t-elle à être contre et à laisser croire à tout le monde que les bailleurs ne sont pas d'intérêt général, qu'ils n'essayent pas aussi un certain travail, qu'ils ne sont pas rattrapés par des réalités ? Le manque de gardiens ou les gardiens en moins dans les résidences sont liés à des volontés d'économie d'échelle, mais quand on regarde, à quoi sont-elles liées ? Si on suit tout le fil, on peut se rendre compte que ces acteurs font des choix. On n'est pas d'accord, et on se bat pour défendre l'idée qu'ils doivent mettre beaucoup plus de moyens. M. Cheriguene l'a mentionné, nous avons des leviers : la TFPB, son abattement, etc. Cependant, je ne crois pas que les choses changeront en étant dans un rapport de force avec eux.

Dans les villes où il y a des rapports de force, je ne vois pas les choses changer sensiblement. Au contraire, on doit jouer notre rôle et notre responsabilité en tant que ville, et mobiliser davantage les bailleurs pour qu'ils répondent à leurs obligations. On doit vraiment exiger cela. On doit aussi se rassembler avec les amicales de locataires. Dans les résidences où les amicales de locataires sont actives, j'observe une différence dans le quotidien.

Je ne pense pas qu'on doive poser les choses dans ces termes et ramener à cela chaque

fois. J'insiste sur ce point : pour la Ville et dans notre action, cela ne veut pas dire que les bailleurs font ce qu'ils veulent et que nous n'avons pas de pouvoir. Pas du tout. Tous les jours, la question du logement est un vrai sujet pour le maire, pour nous. Tous les jours, nous sommes en lien avec les bailleurs. Tous les jours, nous posons les choses et nous battons pour qu'elles évoluent.

Il faut également faire attention à la manière dont on porte l'information auprès des habitants, notamment ceux qui vivent de vraies situations de difficulté, en raison de réelles problématiques de vie quotidienne, dont les responsables sont les bailleurs à qui il faut aussi bien faire comprendre notre rôle et le leur.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- J'attends de voir le dialogue que vous avez installé avec le bailleur et ce que cela changera dans la vie du locataire, car c'est lui ma priorité. Les bailleurs, notamment les plus gros qui sont sur la ville, sont loin d'être en difficulté financièrement. C'est souvent le pot de terre contre le pot de fer, malheureusement, et c'est toujours le locataire qui en pâtit.

Je vous félicite si vous arrivez à créer le dialogue et à changer la vie des locataires. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui. La situation n'est pas comme elle le devrait. On paye pour un service, on doit l'avoir, comme tout un chacun, point.

En revanche, je suis surprise que vous disiez que la commission de désignation continuera. Si on perd la maîtrise des logements, puisqu'on ne saura pas quel type de logement on aura, quand on sait la difficulté d'obtenir des logements de grande taille pour des grandes familles, finalement, ne risque-t-on pas de se retrouver uniquement avec des petits logements alors que l'on doit reloger les grandes familles ? Cela me paraît très abstrait.

J'espère que vous pourrez « maîtriser » la désignation des logements et ne pas avoir que des logements qui ne correspondent pas à la demande réelle du terrain.

M. le Maire.- Monsieur Jacquart.

M. Jacquart.- J'apprécie ces précisions. Je suis rassuré du devenir de la commission de désignation, dont je fais partie. En réalité, on y a rarement les grandes typologies. Les personnes qui possèdent ces logements font en sorte de les conserver, même si les enfants ont souvent quitté le foyer.

Je suis ainsi rassuré par la maîtrise et nos possibilités dans ces commissions de désignation. Évidemment, notre intérêt est le demandeur de logement à Sevran. J'ai simplement un souhait de précision. On parle de 20 % au niveau du flux Aujourd'hui, sommes-nous au-dessous ou au-dessus ? Cela me permettrait de savoir si, en termes de désignation de logement dans l'année, ce sera plus important pour nous, donc plutôt positif, ou dans le sens contraire. Je ne sais pas si vous avez la réponse, mais il peut être intéressant de l'avoir.

M. le Maire.- Monsieur Bastaraud.

M. Bastaraud.- Encore une fois, permettre au maire de signer les conventions, c'est nous donner l'occasion de les organiser en bilatéral avec chaque bailleur et de nous assurer d'un certain nombre de choses, notamment sur des typologies, etc. Aussi, j'invite chacun à se positionner dessus.

La réalité est que nous avons déjà pris la décision, pour favoriser et faciliter le relogement - car nous savons que c'est une vraie difficulté -, de faire directement bénéficier au bailleur démolisseur du contingent qui revenait à la Ville en termes de désignation. C'est un choix que nous avons fait et j'avais déjà eu l'occasion de l'expliquer ici. Et quand bien même ce choix, on sait toute la difficulté de répondre à cet enjeu de relogement et de permettre à chaque habitant de retrouver un logement, notamment ceux concernés par les démolitions.

Nous aurons accès et droit à 20 % de cette assiette et des différents contingents.

Comme je l'ai précisé, c'est le bailleur qui détermine quel logement libéré est attribué à quel réservataire. À la fin de l'année, nous ferons les comptes. Si on est dans notre quota de 20 %, ils auront répondu à leur obligation ; si on ne l'est pas, le report sera systématique l'année suivante.

L'enjeu sera de nous organiser dans nos rapports quotidiens avec les bailleurs pour être certains d'avoir une bonne diversité et typologie de logements, et surtout, d'être dans notre bon droit de 20 % du contingent global et du flux chaque année.

Les conventions ont une durée de trois ans, ce qui nous permettra de les évaluer et de déterminer ce que nous faisons évoluer dans le cadre de celles-ci.

Concernant la visite des Beaudottes, j'y suis assez régulièrement. Quant à la réalité de ces logements, pas seulement aux Beaudottes, mais partout où l'on a des difficultés, la quasi-totalité des élus est en lien avec les habitants qui les sollicitent. C'est l'une des premières demandes, et nous savons le problème que c'est. Chaque fois, nous essayons de mener une action avec les services, que je remercie, car nous avons un tableau de suivi très précis sur l'ensemble des doléances, toutes les actions que nous avons faites et celles que font les bailleurs. Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas un problème de réactivité au niveau des bailleurs, que l'on ne souhaite pas que plus de moyens soient mis, qu'on ne se bat pas et qu'on n'exige pas. Je le précise vraiment.

M. le Maire.- M. Bacon, ensuite, M. Wavelet.

M. Bacon.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette référence au flux, c'est de la novlangue. La référence à la fluidité, à l'eau, au ruisseau, à la régénération, à tout ce qui est souple et mobile, c'est une technique clairement tyrannique ayant vocation à donner les pleins pouvoirs à quelqu'un. Chaque fois que l'on vous parle de flux, de l'allégorie des rivières, et particulièrement celle des ruisseaux, c'est toujours pour donner plus de pouvoirs à une entité : les bailleurs en l'occurrence, c'est une évidence.

Il ne s'agit pas de faire le procès du logement social, qui est une conquête de la classe ouvrière et qui, historiquement, a toute sa légitimité dans notre pays et beaucoup de beauté, mais de dénoncer la toute-puissance de certains acteurs institutionnels localement, particulièrement sur certains territoires. C'est la question de la mixité sociale, de la métropole, de la surpopulation, de la spécialisation de nos territoires dans le logement social. Quand on voit les tarifs du logement à Paris, on comprend bien ce qui est en train de se produire. À Paris, on ne veut pas de pollution et loger les pauvres, cependant, on en a éminemment besoin pour faire fonctionner les restaurants et toute l'activité économique. Il faut de la main-d'œuvre, mais on ne peut pas la loger et il faut donc la loger quelque part. C'est dans les endroits où l'on sera les plus complaisants avec cette théorie du développement. C'est de l'apartheid concrètement, ce n'est pas du logement social, ce n'est pas la question. Elle est de concentrer toute la main-d'œuvre ouvrière, je ne sais pas comment la qualifier aujourd'hui, dans les mêmes endroits, avec toutes les conséquences que cela génère.

Les acteurs sociaux sont des acteurs institutionnels incontournables, très puissants, et qui nous aident à aménager les villes, il faut être honnête. Ils sont tellement forts aujourd'hui qu'ils sont incontournables.

Le débat porte plus sur la rénovation urbaine et la reconstitution de l'offre de logement social. Il faut reconstituer ailleurs les logements sociaux que l'on va détruire. Pour cela, la solidarité doit se faire à l'échelle de toute la région parisienne, ce serait cohérent, et bien au-delà même. Cette logique métropolitaine qui nous pousse à être 10, 12, 15 millions sur quelques kilomètres carrés, c'est absurde et, concrètement, n'a pas d'avenir.

Il faut donc réaménager le territoire et penser les choses différemment.

À notre échelle, nous pouvons lutter contre la reconstitution de l'offre abusive, bien sûr, il en faut un peu, mais surtout agir à ce niveau. Pour le reste, il faut donner l'autorisation au maire de négocier, de signer des contrats pour défendre le pouvoir de la Ville en matière de politique de peuplement. Autrement, on leur cède tous les pouvoirs, et on sait ce que cela donne ; on a beaucoup d'exemples tout autour de nous. Merci.

M. le Maire.- Manuel Wavelet.

M. Wavelet.- Une dernière question : les 20 %, c'est bien en nombre de logements et pas par rapport au mètre carré ? Je pose la question, car on peut faire l'objet d'un marché de dupes avec les bailleurs ; ils vont nous octroyer 20 % des plus petits logements, et il faudra quand même être attentif pour que le contrôle de ce ratio soit opéré régulièrement avec eux. Merci.

M. le Maire.- Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Je souscris totalement à ce qu'a dit M. Bacon, dans cette logique de rééquilibrage nécessaire de la région et aussi de notre territoire, parce que, à Sevran, nous sommes

les moins bien lotis. Il faudrait aussi vraiment penser à cela.

Aussi, je le remercie de son propos. C'est bien, de temps en temps, d'être gentil.
(Sourires)

M. le Maire.- Monsieur Bastaraud, pour conclure hâtivement, s'il vous plaît.

M. Bastaraud.- Pour conclure, oui, c'est en nombre de logements, bien évidemment, et pas en mètre carré. Merci de ta précision, Manuel. (Sourires)

On doit bien organiser la diversification de la typologie. Cela ne doit pas être que des petits logements, mais une variété de logements qui correspond aux demandes, même si l'on sait la difficulté des grandes typologies. Je n'y reviens pas.

Je suis content, le portage de la reconstitution de l'offre à l'échelle métropolitaine dans le cadre de l'ANRU, pour lequel on se bat, tel qu'on l'a rappelé fermement lors d'un des derniers comités ANRU avec le maire, c'est ce sur quoi on doit se battre, même si on sait que c'est compliqué. L'État nous dit : « Allez-y ! » mais ils n'organisent pas les choses de sorte que nous le fassions, pourtant, l'enjeu politique est très fort. Je vais plus loin : il faut revoir cette loi SRU de fond en comble.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 17.

Adoptée par	32	voix	
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	32	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth
Contre	10	voix	CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), AGUIREBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Abstention	1	voix	MABCHOUR Najat
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous arrivons à la délibération n° 18. Nous avons également les délibérations n°19 et 20 présentées par M. Raymond Gauthier. Il s'agit du renouvellement de l'agrément pluriannuel des centres sociaux Marcel Paul, Michelet et Rougemont par la CAF.

Je ne l'ai pas précisé au début, excuse-moi Raymond : tu vas présenter une première délibération, les deux autres sont similaires, et il vous a été proposé, dans le corps du dossier qui vous a été remis, de les adopter par assentiment.

Je t'en prie, Raymond, tu as la parole.

[18 - Renouvellement de l'agrément pluriannuel du Centre social Marcel Paul par la CAF](#)

[19 - Renouvellement de l'agrément pluriannuel du Centre social Michelet par la CAF](#)

[20 - Renouvellement de l'agrément pluriannuel du Centre social Rougemont par la CAF](#)

M. Gauthier. - Bonsoir, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire.

Rappel des missions généralistes des centres sociaux

Les maisons de quartier, rattachées à la direction de la Vie des quartiers, comme l'a dit Chérifa Mekki, sont des équipements publics de proximité, ouverts et au service de tous, pour que chaque Sevranaise puisse participer à la vie locale.

Elles sont des lieux d'animation de la vie sociale, à vocation familiale et intergénérationnelle. Leur finalité est de favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale dans le quartier.

Les maisons de quartier offrent toutes :

- Un accueil universel, général et social : écoute, information, orientation, et renseignements sur les démarches d'accès aux droits - très important ;
- Un programme d'activités hebdomadaire pour toutes les tranches d'âge en période scolaire et hors période scolaire.

La démarche de renouvellement

La demande de renouvellement d'agrément d'un centre intervient au terme de la période d'agrément en cours. Il fait l'objet d'une procédure spécifique dont la finalité est l'évaluation du projet social précédent et l'élaboration d'un diagnostic partagé à la conception du projet pluriannuel du centre pour les années à venir.

Le projet pluriannuel constitue la feuille de route du centre social. Il guide son action généraliste.

La démarche de renouvellement des trois projets sociaux s'est déroulée de novembre 2023 à juillet 2024. Les maisons de quartier ont été accompagnées par l'agence Indivisible qui avait comme mission le diagnostic et la définition des axes d'intervention pour un montant de 32 000 €, mais financé à 50 % par la CAF.

Il y a eu plusieurs temps forts.

La première réunion a eu lieu le 21 novembre 2023, avec l'ensemble des équipes des centres sociaux animées par la Fédération nationale des centres sociaux. Les représentants de la CAF étaient présents, comme M. le Maire et beaucoup de personnes de l'administration, entre autres la DGA.

Une dizaine de réunions se sont passées avec beaucoup d'allégresse. Cela n'a pas été facile au début, car Grégory et Célia, qui étaient de l'agence Indivisible, sont partis autour des maisons de quartier pour essayer de récupérer un maximum d'informations. Quand on se réunissait, j'étais toujours présent, et on discutait.

Pour finir, la validation des nouveaux projets sociaux a été finalisée le 27 septembre 2024.

Grâce à ce travail, les agréments (animation globale et coordination d'une part, et animation collective famille d'autre part) ont été financés et renouvelés par la CAF. C'est une très

bonne chose, car le travail était considérable.

Pour terminer, les agréments validés par la CAF sont l'animation globale et la coordination. Pour Marcel Paul, Michelet et Rougemont, c'est du 01/10/2024 au 31/12/2025. Il faut savoir qu'une nouvelle directrice, Mme Baris, est arrivée à Marcel Paul. C'est une très bonne nouvelle parce que sans cette personne, le recrutement de Marcel Paul aurait été simplement du 01/10/2024 au 31/12/2025. Tout est finalisé.

Comme vous le savez, la CAF accorde un soutien financier important à ces maisons de quartier, je crois que c'est sur une base de 400 000 €, ce qui est bien. Tout s'est bien passé après avoir eu beaucoup de discussions.

Je souhaiterais remercier surtout le travail des bénévoles dans ces maisons de quartier, le travail des associations qui sont présentes, celui du Pimms, de la CAF, et c'est très important, celui des agents qui font un travail très difficile - quelquefois, des gens ne sont pas faciles - et aussi les trois directrices.

Je vous ai transmis un maximum d'informations. Maintenant, nous pouvons passer au vote. Merci.

M. le Maire.- Je disais en aparté, mais je vais le dire au micro, que ce n'est pas assez. Je pense que l'on peut continuer et recevoir un peu plus de la part de la CAF.

Je rappelle que les maisons de quartier ont vécu des périodes assez difficiles, sans entrer dans le détail comme tu l'as fait, mais elles tiennent le cap et nous les en remercions.

Madame Brahim.

Mme Brahim.- Je voudrais aussi t'adresser un mot de remerciement, Raymond, pour ton engagement qui est très remercié et remarqué dans le cadre de ces trois maisons de quartier, tant par les agents que par les associations lors des fêtes de quartier. C'est ce qui ressort. Aussi, je tenais à te remercier au sein de cette séance.

M. Gauthier.- Merci.

M. le Maire.- Madame Bernex.

Mme Bernex.- On ne reçoit jamais assez d'argent, évidemment.

Nos relations avec la CAF sont retracées dans une convention territoriale globale, et nous avons eu une réunion récemment pour suivre cette convention en présence d'une responsable de la CAF. Nous pouvons travailler de concert pour améliorer nos réponses aux appels à projets de la CAF pour obtenir davantage de subventions sur des opérations ou des actions que nous réalisons déjà, et peut-être avoir des idées pour développer de nouvelles initiatives et actions. Il est vrai que nous pouvons encore améliorer nos relations avec la CAF et obtenir un peu plus de financement.

Tous les services étaient mobilisés. Il faut savoir y travailler et accompagner peut-être certains d'entre eux sur les réponses d'appel à projets. Ces méthodes ne sont pas forcément pratiquées par tous les services. Il faut aussi que l'investissement que représente une réponse à appel à projets en vaille la peine financièrement, mais il est possible, effectivement, d'améliorer les subventions de la CAF.

On ne doublera ou triplera pas le niveau de subvention, mais vu les temps qui s'annoncent, tout financement complémentaire sera le bienvenu.

M. le Maire.- Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Tout a été dit sur le renouvellement des agréments des trois maisons de quartier.

Je voulais simplement revenir sur le centre social Marcel Paul dont on sait qu'il est voué à la démolition d'ici quelques années dans le cadre de l'ANRU. C'est un bâtiment vétuste, et comme nous serons bientôt en préparation budgétaire, dès à présent, nous pourrions essayer d'envisager une enveloppe d'entretien pour continuer à permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Beaucoup d'associations œuvrent également toute la semaine, du lundi voire jusqu'au dimanche, qui sont présentes dans ce centre social. Elles ont besoin de meilleures conditions et qu'on leur assure de continuer à fréquenter le centre social dans de bonnes conditions.

Bien évidemment, l'ensemble des élus se réjouit de l'arrivée de la nouvelle directrice au

centre social Marcel Paul. Néanmoins, les effectifs ne sont pas suffisants puisque des postes n'ont pas été remplacés depuis un certain temps. Comme nous serons bientôt en préparation budgétaire et que tout le monde est d'accord pour reconnaître le travail des centres sociaux, qui représentent l'un des services publics actifs et nécessaires dans ces quartiers, il me semblerait également essentiel de leur fournir le personnel suffisant pour maintenir la qualité de ce service public de proximité.

M. le Maire.- Monsieur Gauthier pour conclure.

M. Gauthier.- Par rapport à ce que tu disais, concernant le centre social Marcel Paul, c'est très compliqué. Leur coordinatrice famille est tombée malade depuis un moment, et ils attendaient cette nouvelle arrivée avec impatience. Il est sûr que, sans coordinatrice famille, l'animation collective famille n'est pas prise par la CAF, car c'est une subvention en plus.

Pendant les vacances, je me suis retrouvé à Marcel Paul où il n'y avait personne pour ouvrir. Le centre social a donc été fermé.

Chacun est malade, c'est difficile pour ces personnes. C'est un centre qui a vraiment vécu des difficultés depuis au moins un an. Il faut faire le nécessaire. J'essaie de remonter au maximum les informations. Cependant, cela s'améliorera avec le nouveau bâtiment hybride. Ils seront contents de tous se retrouver avec Charcot, la Micro-Folie. Cela va arriver, mais il faut être patient.

M. le Maire.- Je vous remercie.

S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°18.

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	

NPPV		voix	
------	--	------	--

Je vous remercie.

Les délibérations n°19 et 20 sont adoptées par assentiment.

19 - Renouvellement de l'agrément pluriannuel du Centre social Michelet par la CAF (suite)

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

20 - Renouvellement de l'agrément pluriannuel du Centre social Rougemont par la CAF (suite)

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	

Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

M. le Maire.- La parole est à Mme Benammour.

[21 - Modification du projet d'établissement de la structure petite enfance « multi-accueil Pont-Blanc » sis 4, allée des Iris](#)

Mme Benammour.- Bonsoir à toutes et à tous.

Depuis 2024, la Caisse d'allocations familiales finance les journées pédagogiques des établissements d'accueil de jeunes enfants.

L'équipe du Multi-accueil Pont-Blanc a bénéficié cette année d'une journée supplémentaire.

Il convient donc de modifier en remplaçant « 2 » par « des » le nombre de journées pédagogiques page 16 du projet d'établissement.

Pour information, la prochaine journée pédagogique se tiendra le 29, et aura pour thème l'accueil des enfants en situation de handicap.

Il vous est ainsi proposé d'approuver la modification du projet d'établissement.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Cette proposition de modification est-elle claire pour tout le monde ? (*Acquiescement des élus*)

S'il n'y a pas de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 21.

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	

Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Benammour, vous poursuivez.

[22 - Signature avec la CAF de Seine-Saint-Denis de l'avenant n°02 à la COF n°023-061 « subventions pour les EAJE pour l'équipement micro-crèche Association Auteuil petite enfance « Au fil de l'eau » sis 9 allée Bougainville](#)

Mme Benammour.- La Ville réserve des places d'accueil en crèche dans cette structure « Au fil de l'eau », gérée par Auteuil. Un prix de berceau est payé actuellement par la Ville, et toutes les subventions pouvant être perçues par la CAF sont versées directement au gestionnaire Auteuil petite enfance.

Il vous est proposé de signer, avec la CAF et Auteuil petite enfance, l'avenant n° 2 à la COF n°023-061 « subvention pour les établissements d'accueil du jeune enfant ».

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Quand vous parlez de subvention, faites-vous référence à des subventions de fonctionnement ? À quel moment les familles en ont-elles le bénéfice ? Est-ce répercuté sur le prix du berceau, ou ces subventions de fonctionnement permettent-elles de garder à flot cette structure ?

Mme Benammour.- C'est répercuté sur le prix du berceau.

M. le Maire.- Najat Mabchour.

Mme Mabchour.- Depuis un certain temps, des crèches privées ont été ouvertes sur plusieurs sites de la ville. Comme tu l'as dit à plusieurs reprises, nous bénéficions de berceaux, et ce nombre de berceaux est dégressif d'année en année, si j'ai bien compris. Si l'on pouvait avoir un point sur tous les berceaux dans les crèches privées qui ont été ouvertes jusqu'à présent, combien de temps aura-t-on le bénéfice de ces places de crèche pour mieux anticiper l'avenir ? À un moment, nous n'aurons plus de place puisque c'est conventionné et, au moment où il n'y en aura plus, qu'on ne s'attende pas... C'est pour anticiper l'avenir, car aujourd'hui, ce ne sont que des crèches privées et j'espère que, à l'avenir, nous aurons de nouveau des crèches publiques comme ce fut le cas autrefois.

M. le Maire.- Ivette Batuamba.

Mme Batuamba.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde.

En parlant des crèches, j'avais, dans mon souvenir, l'existence d'une crèche familiale. Meriem, as-tu des idées pour l'avenir de la crèche familiale dans notre ville ? Je me rappelle qu'il y a très longtemps, mon fils la fréquentait. Désormais, cela n'existe plus. Je ne sais pas quel avenir a la crèche familiale à Sevran.

M. le Maire.- Merci.

Meriem.

Mme Benammour.- En réponse à Najat Mabchour, effectivement, nous pourrions dresser un tableau. Nous avons 7 établissements dits privés dans notre commune. Nous pouvons vous fournir les éléments concernant le dégressif / pas dégressif, etc., pour chaque établissement. Il me semble que tu l'avais déjà demandé, donc je reformulerai la demande.

En réponse à Ivette Batuamba, aucune fermeture de crèche n'est intervenue. Les crèches familiales fonctionnent encore. Elles peuvent être familiales ou collectives, mais il n'y a pas eu de fermeture de crèche, à ma connaissance, depuis que j'ai pris cette délégation, au contraire.

M. le Maire.- Ivette, pour une précision.

Mme Batuamba.- Je parle de la crèche qui est juste à côté du commissariat.

M. le Maire.- Meriem.

Mme Benammour.- Il s'agit d'un relais petite enfance et pas d'une crèche.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 22.

Adoptée par	40	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	40	voix	
Pour	40	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa), LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV	1	voix	MABCHOUR Najat

M. le Maire.- Je vous remercie.

La parole est de nouveau à Mme Benammour.

23 - Transfert des PMI au Département

Mme Benammour.- Comme vous le savez, les PMI relèvent d'une compétence du Département et sont organisées en deux types de gestion en Seine-Saint-Denis : 80 PMI sont gérées

directement par le Département et 21 sont en gestion déléguée par convention à des communes, comme c'est le cas pour la nôtre.

Concernant Sevrans, une PMI est en gestion directe (la PMI des Érables), et trois sont en gestion déléguée à la Ville : celles des Beaudottes, de Rougemont et de Crétier.

Le périmètre d'activité des PMI reste à l'identique.

Le transfert vise à harmoniser la gestion des PMI à l'échelle départementale et à porter de nouvelles ambitions en matière de bilans de santé en école maternelle, de projets de langage, de projets de territoire en santé sexuelle. L'enjeu est également d'optimiser les ressources et les expertises en matière de santé maternelle et infantile, et de maintenir un service de qualité pour les habitants de la commune.

Pour le personnel, il s'agit d'une opportunité d'intégrer pleinement la circonscription PMI, d'accéder à l'ensemble des formations et journées professionnelles du Département, d'accéder aux référents techniques du service de PMI, et à la supervision pour certains corps professionnels. Ils pourront pleinement bénéficier des appels à projets internes pour soutenir les actions innovantes portées par les équipes, telles que jeux des petits, territoires solidaires, droit des enfants.

Il me semble important de vous lire la note, parce que c'est un enjeu assez remarquable, et il est intéressant de savoir ce qu'il en ressort. Tout le monde sait quelles sont les missions que l'on retrouve dans les PMI, mais il y a des enjeux supplémentaires et il est nécessaire d'insister sur chaque point.

La question m'avait été posée par une collègue élue : je précise que l'intervention des médecins de CMS se poursuivra au sein des PMI, dans le cadre de la convention avec le Département.

Aujourd'hui, il existe une vacance d'une demi-journée à la PMI des Beaudottes.

Le Département prévoit d'augmenter la rémunération des médecins exerçants en PMI, qui passera de 26,96 € brut à 55 € brut de l'heure. Cela permettra à la Ville d'être mieux compensée financièrement.

Les missions des agents de la PMI resteront inchangées, assurant ainsi la continuité du service pour les usagers.

Le personnel appartenant à la filière médico-sociale sollicitera une mutation auprès du Département. Les agents d'entretien bénéficieront d'une mobilité interne pour intégrer d'autres services de la Ville et, bien sûr, les agents ont été associés à cette démarche.

Le transfert des PMI s'effectuera de la manière suivante :

Le transfert des PMI Rougemont et Crétier se fera à partir du 1^{er} janvier 2025.

Pour ce qui est des Beaudottes, il se fera au second semestre 2028. La Ville, comme le Département, ont convenu qu'il était préférable que la Ville porte le déménagement de la PMI des Beaudottes et sa relocalisation transitoire si l'équipement petite enfance n'est pas livré avant la démolition de la halle Mandela.

Par ailleurs, pour les PMI Crétier et Rougemont, nous avons saisi l'opportunité du départ à la retraite des directrices. Ce sera donc le cas également pour la directrice des Beaudottes qui partira en 2028.

Une convention sera établie entre la Ville et le Département pour définir les modalités.

Le transfert représente une opportunité de renforcer la présence du Département auprès des équipes de PMI, de rapprocher les orientations politiques départementales des professionnels de terrain, et de préserver la qualité des prestations offertes aux habitants.

La Ville portera une attention particulière au maintien d'un partenariat de qualité entre les PMI départementales et les services municipaux.

Le CMS travaille étroitement avec les PMI et continuera à travailler avec elles, notamment dans le cadre de ses activités croissantes de planification familiale et de promotion de la vie sexuelle.

Des rendez-vous réguliers auront toujours lieu entre les équipes pour maintenir et développer ces partenariats, et assurer un service de qualité.

Je voudrais quand même insister, parce que ce travail - dont vous avez la finalité - a été

fait pendant plusieurs moments. Il y a eu des organisations de temps avec un échancier. Je tiens à remercier les services, notamment Mme Aubourg, qui a pris ce dossier à bras-le-corps et mis en place le processus de coordination avec les agents, le Département et tous les concernés.

Il a été important de réaliser ce travail pour désamorcer les inquiétudes. Quand on travaille pour la Ville pendant certaines années, les agents se posent aussi des questions. Ils ont été accompagnés. Des entretiens et des rencontres ont eu lieu. Les questions ont été posées par les agents. Ce fut un réel travail de cohésion. J'insiste. Il a été vraiment bien mené et je remercie Sophie Aubourg et les services d'avoir œuvré pour permettre ce travail et cette finalité.

Aussi, il vous est proposé de voter cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire, merci à Meriem.

Connaît-on le nombre d'agents qui seront concernés par cette mutation, par exemple ?

Cette donnée serait intéressante.

Concernant les locaux, j'ai bien vu qu'il va être, par la suite, signé une convention. Je pense qu'ils restent à l'identique. Ce sera juste une convention qui sera passée avec le Département pour l'occupation des lieux. Je pense que c'est cela ? Merci.

M. le Maire.- Merci.

Mme Saki, puis Mme Mabchour.

Mme Saki.- Bonsoir à tous.

Ma question est la suivante : Meriem, quelle est la tranche d'âge des personnes de la PMI concernée par la question sur la santé sexuelle ? Car les adolescents, normalement, consultent le médecin de famille et ne se rendent pas souvent dans les PMI. Ce n'est pas l'endroit où ils vont le plus.

M. Boitte.- (*Intervention inaudible*)

Mme Saki.- Je pose une question intelligente. Il faut me répondre intelligemment, Gilles Boitte, et je ne m'adresse pas à vous. Merci.

M. le Maire.- Madame Mabchour, puis Mme Benammour répondra.

Mme Mabchour.- Pour préciser, celle qui t'a posé des questions, ce n'est pas « une élue », mais c'est « Najat Mabchour », donc moi, et je tiens à te remercier pour les réponses que tu as apportées ce soir.

Comme tu le disais tout à l'heure, ces questions pouvaient être posées par un certain nombre d'élus, de familles aussi qui viennent dans ces PMI parce qu'elles avaient, à travers ces PMI, un lien avec le CMS. On gérait les PMI à Sevran sous forme de convention déléguée, le Département ayant délégué cette compétence. Pourquoi l'avait-il déléguée et pourquoi ce choix a-t-il été fait ? Il me semble qu'il fallait garder une main sur la politique petite enfance. Comme pour la question des crèches, avoir des crèches publiques permet aussi d'avoir la main sur une politique de petite enfance.

À travers ce dispositif, à l'instar de la question précédente concernant la gestion du flux, ne perdons-nous pas, petit à petit, certaines compétences, certaines politiques publiques ? Perdons-nous un peu la main ? C'est juste une question.

Puisque c'est obligatoire et qu'il faut le faire, pourquoi ne pas déléguer dès à présent la PMI du quartier des Beaudottes ? Pourquoi le Département n'investirait-il pas tout de suite dans les locaux à venir, puisque c'est voué à la démolition et à la reconstruction ?

Cela ne figure pas dans la convention de transfert. Probablement, on aura également la gestion des locaux qui appartiennent à la Ville ou au bailleur, parce que tous les locaux ne nous appartiennent pas. C'est aussi à préciser dans cette convention.

M. le Maire.- Madame Bernex et, pour conclure, Mme Benammour.

Mme Bernex.- Juste une précision : la situation administrative des PMI dans le Département entre une gestion directe par le Département ou une gestion déléguée, c'est un héritage de l'organisation territoriale antérieure à la création de la Seine-Saint-Denis. Ce n'est pas le reflet d'une volonté politique de telle ou telle collectivité locale, mais celui d'une organisation.

Bien évidemment, il est important, pour une collectivité, de travailler en bonne intelligence avec le Département pour s'assurer que la prise en charge des enfants en bas âge, compte tenu du nombre de pédiatres dans nos territoires et des couples, en particulier des mamans, soit bien assurée.

C'est donc un héritage.

Cette organisation simplifiera les lignes hiérarchiques et fonctionnelles dans le fonctionnement des structures.

S'agissant de la question du financement du futur pôle petite enfance des Beaudottes, chaque institution responsable participera au financement.

M. le Maire.- Meriem Benammour.

Mme Benammour.- Merci pour toutes vos interrogations.

En réponse à la question posée par Naïma Hamdaoui, il s'agit de 7 personnes environ, sans le personnel des Beaudottes, pour le moment.

Concernant la santé sexuelle, la permanence au CMS s'adresse à un public adulte. C'est un accompagnement selon les demandes, sur tout ce qui concerne les interrogations en matière de question sexuelle comme une interruption de grossesse, toutes ces questions liées à ce sujet.

Cette gestion passe au Département, mais ces équipements sont dans la Ville et concernent l'accueil des Sevranaï.

Il faut qu'ils gèrent, c'est leur compétence. Nous l'avons fait pendant des années.

Le travail en partenariat continuera évidemment, puisqu'il faut l'assurer, c'est une évidence, et sera de meilleure qualité, je l'espère.

Ce n'est pas « on refile le bébé et on ne gère plus », au contraire. C'est du personnel qui a travaillé pour la Ville pendant des années. Ce sont des familles qui nous sollicitent parfois, et pour lesquelles nous souhaitons que les choses se passent bien.

Nous serons ainsi amenés à travailler avec eux. Il ne s'agit pas de « passer la main » et d'observer à distance, bien au contraire. J'espère que c'est suffisamment clair.

M. le Maire.- C'est très clair : le Département reprend sa compétence normalement.

Mme Benammour.- Tout à fait.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 23.

Adoptée par	40	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	40	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMDAROU Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)

Contre		voix	
Abstention	1	voix	MABCHOUR Najat
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Bernex, vous avez la parole.

24 - Évolution du régime indemnitaire de la Police municipale

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

Ludovic Jacquart pourra éventuellement compléter mon propos. Dans une délibération précédente, il a déjà parlé de l'évolution locale de la Police municipale. Cette évolution est pratiquement sur l'ensemble des collectivités avec, évidemment, des évolutions plus ou moins importantes, mais constatées depuis plus d'une vingtaine d'années.

En revanche, pendant tout ce temps, le cadre réglementaire fixant les conditions juridiques et de rémunération de ces personnels avait très peu évolué. Depuis 2023, on a vu apparaître des textes concernant la rémunération indicielle avec des grilles indiciaires, et un décret récent du 26 juin 2024 prévoit la possibilité d'instituer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement, ISFE, pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emploi de la Police municipale.

Un petit commentaire : je ne sais pas si l'on doit vraiment se réjouir de cette frénésie soudaine de réglementation de la part des gouvernements. Certes, c'est bien pour les agents. Toutefois, cela reflète également le rôle désormais quasi incontournable de la Police municipale pour les collectivités, tout en marquant, à mon sens, un désengagement de l'État vis-à-vis de la Police nationale. C'est mon point de vue.

Les collectivités disposent d'une indemnité spéciale qu'elles peuvent mettre en œuvre, ce qui vise à préserver, en apparence, le principe de libre administration des collectivités. Les uns et les autres savons ce que l'on peut en penser, mais c'est un régime qui n'est pas celui de l'ensemble des agents municipaux, puisqu'ils bénéficient d'une IFSE, et non pas d'une ISFE. Toujours est-il que nous souhaitons mettre en place ce régime indemnitaire permettant d'améliorer la rémunération de nos différentes catégories d'agents, qui participe à la Police municipale, à la fidélisation de ces professionnels et qui constitue, pour les recrutements que nous souhaitons réaliser, un élément d'attractivité.

L'objectif est de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire qui se compose de deux parts : une part fixe de l'ISFE, et une part variable.

Concernant la part fixe :

➤ Les gardiens de la Police municipale percevront une ISFE correspondant à 30 % du traitement indiciaire brut. Je ne peux pas vous donner un montant puisque c'est 30 % du traitement indiciaire brut de chaque agent.

➤ Pour les chefs d'équipe, c'est 30 % également du traitement indiciaire brut pour les catégories C, et 32 % pour les catégories B.

➤ Pour les chefs de service de Police municipale, le taux s'élève à 32 %.

Concernant la part variable :

➤ 5 000 € destinés aux gardiens de Police municipale seront versés moitié mensuellement et moitié annuellement en janvier et au *pro rata temporis*.

➤ 5 000 € seront versés aux chefs d'équipe de catégorie C et 6 000 € aux chefs d'équipe de catégorie B, également au *pro rata temporis* moitié annuellement et moitié mensuellement.

➤ 7 000 € seront versés aux chefs de service de Police municipale, selon le même mode de versement et de calcul au *pro rata temporis*.

Telle est cette évolution indemnitaire, qui sera mise en œuvre au 1^{er} décembre. Il y aura au *pro rata temporis* un versement en 2024 avec une mise en œuvre, non pas au 1^{er} janvier, mais au 1^{er} décembre.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme Mabchour.- On peut se féliciter de disposer de ce nouveau régime indemnitaire, plus le déplaçonnement des heures supplémentaires adopté lors d'une précédente séance. Aujourd'hui, la Ville de Sevrans devient extrêmement attractive pour le recrutement de policiers municipaux et pour les conserver. On se donne ainsi les moyens de recruter de façon forte une véritable Police municipale.

M. le Maire.- Monsieur Jacquart.

M. Jacquart.- Merci, Brigitte pour cette présentation.

Je confirme que l'évolution favorable du régime indemnitaire de la Police municipale nous permettra d'être plus attractifs et de fidéliser nos agents. Ce n'était pas encadré par le passé, tu l'as exprimé, Brigitte. On a pu observer une concurrence acharnée des communes avoisinantes ou même de façon nationale. Cela nous a mis en difficulté en matière de recrutement pendant très longtemps. Aujourd'hui, ces règles permettent de mettre un frein à cette volonté due à des pratiques parfois douteuses.

Bien évidemment, le nerf de la guerre pour chacun d'entre nous et chaque salarié, agent, ouvrier etc., est la fiche de paie, ce qu'il perçoit à la fin du mois. Aujourd'hui, gratifier les agents dans leur mission au quotidien qui n'est pas simple, dans ce qu'ils réalisent, est une bonne chose.

Je souhaiterais également souligner que l'attractivité de la Ville ne repose pas uniquement sur le régime indemnitaire, mais également sur les actions que nous réalisons en faveur de la Police municipale. Je pense aux nombreuses formations qui, aujourd'hui, encadrent leur métier, aux équipements qui les protègent, je pense aux gilets pare-balles, à l'armement, aux caméras piétons et évidemment aux véhicules. Nous avons entièrement renouvelé la flotte de véhicules très vieillissants qui n'étaient plus adaptés. Je n'oublie pas, comme cela a été cité précédemment dans le cadre des demandes de subventions, le PC mobile et le camion associé, reflétant notre volonté d'incarner une police de proximité, au plus près de la population. Tel est l'objectif que nous poursuivons pour la commune de Sevrans

M. le Maire.- Monsieur Wavelet.

M. Wavelet.- En tant que syndicaliste, je me réjouis que les agents de la Police municipale puissent augmenter leur traitement avec des éléments de revenu supplémentaire et pas simplement par le biais des heures supplémentaires. On sait que, pour les heures supplémentaires, il faut faire attention à la fatigue et la prendre en compte. Pour des personnes armées, la fatigue peut entraîner des conséquences.

Je me félicite de ces éléments de traitement supplémentaire dont ils bénéficieront.

J'espère que, un jour, tous les agents de Sevrans pourront bénéficier de part variable et d'augmentation de traitement, comme les agents de la Police municipale. C'est un vœu pieux, mais je le formule quand même.

M. le Maire.- Madame Bernex.

Mme Bernex.- Pour compléter le propos de Ludovic Jacquart, il est vrai que l'attractivité ou la fidélisation de nos équipes de la Police municipale tient beaucoup aux conditions de travail, au matériel fourni, aux formations dispensées, à l'accompagnement, ainsi qu'aux missions confiées et donc au sens du métier. C'est vrai pour les policiers municipaux comme pour tous les agents. La rémunération est un élément essentiel, mais ces éléments sont aussi importants.

Quant à la mise en place de cette prime, je m'en réjouis pour les agents, je ne le nie pas. Cependant, il faut relativiser l'impact sur la fidélisation et l'attractivité, car la plupart des collectivités alentours mettront en place ce système indemnitaire. Cela ne joue ainsi que moyennement sur la fidélisation et l'attractivité. Si nous parvenons à fidéliser et à attirer de nouveaux candidats pour devenir policiers municipaux, ce sera bien sur le reste que la différence se fera.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 24.

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	41	voix	

Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les deux dernières délibérations, 25 et 26, sont adoptées par assentiment, à moins qu'il y ait une contestation. (*Aucune*)

[25 - Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière - Avancements de grades 2024](#)

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	

Abstention		voix
NPPV		voix

26 - Modification du tableau des effectifs autorisés

Adoptée par	41	voix	
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien, MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer, GAUTHIER Raymond, YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette, VELTHUIS Asaïs (pouvoir donné à ARAB Dalila), KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan, WAVELET Manuel, CAMARA Mariama (pouvoir donné à KOUYATE Hawa) , LOUJAHDI Brahim (pouvoir donné à GAUTHIER Raymond), BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, DI ZAZZO Jean-Charles, GUE Elisabeth, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe (pouvoir donné à LIBERT Arnaud), HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, PERRAN Dominick (pouvoir donné à CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud, SAKI Mireille, JOUS Sullivan (pouvoir donné à SAKI Mireille)
Contre		voix	
Abstention		voix	
NPPV		voix	

Décisions n°2024-376 à n°2024-480

M. le Maire.- Des questions ont été soulevées par M. Jous.

➤ Décision 470

Concernant la convention d'occupation précaire de locaux, la question était : pour quel équipement et au profit de qui ?

C'est une convention au profit du CMPP dans le cadre son déménagement dans les anciens locaux de la mission d'activité économique.

➤ Décisions 469 et 461

Concernant un emprunt : pour quel montant et dans quel objectif ?

Tout d'abord, un emprunt auprès d'Arkéa Banque, pour 2,528 M€.

Ensuite, un emprunt auprès de la Banque Postale pour 8,1 M€, pour financer des investissements comme prévu au budget primitif 2024.

➤ Décision 460

Concernant un accompagnement juridique : au bénéfice de qui et dans quel cadre ?

C'est un accompagnement par le cabinet Seban & Associés pour le traitement d'un dossier en matière de Ressources humaines. Il n'y a pas à donner le nom.

➤ Décision 443

Qu'est-il envisagé au sujet d'une étude ?

Il s'agit de l'étude Alphaville sur l'offre sportive dans les quartiers Nord. Le rendu de l'étude de l'offre et des besoins n'est pas encore disponible ; les conclusions seront rendues publiques une fois l'étude analysée.

➤ Décision 376

Concernant un bail au profit de l'État : pour quelle raison et pour quelle activité ?

Il s'agit de l'occupation de locaux au sein de l'école Crétier par les services de la circonscription de l'Inspection de l'Éducation nationale.

Il est 22 h 23, la séance est levée. Merci à vous.

(La séance est levée à 22 h 23.)

Groupe « Pour Sevrans la gauche rassemblée écologique, solidaire et citoyenne » :

Blanchet Stéphane, Benammour Mériem, Jacquart Ludovic, Da Silva Elodie, Boitte Gilles, Cheriguene Abdelouaheb, Lardic Stéphan, Ratnathurai Ziromi, Moilime Hassanata, Brahim Marwa.

Groupe « Front de Gauche, communistes et citoyens »

Bernex Brigitte, Bacon Jean-François, Moulinneuf Serge, Batuamba Ivette, Kouyate Hawa, Prunier Gérald, Camara Mariama, Bastaraud Sébastien

Groupe des élus « Sevrans Écologie – Europe Écologie les Verts »

Mériguet Dominique, Arab Dalila, Chauvet Claude, Baillon Jean-François, Roussel Daniel, Velthuis Asaïs, Gauthier Raymond, Loujahdi Brahim.

Groupe « La France Insoumise »

Bach Russo Safia, Yildiz Umit, Ceprani Eric

Groupe des « élus du Parti socialiste » :

Chantrelle Laurent, Mekki Chérifa, Pedrazo Jennifer, Wavelet Manuel

Groupe « Aimer Sevrans »

Geffroy Philippe, Hamdaoui Naïma, Aguirrebengoa Carole, Borel Yeretan Stéphanie, Cordin Olivier, Camara N'na Fanta

Groupe « Vers une nouvelle dynamique »

Libert Arnaud, Perran Dominique Abelle, Etienne Walnex

Élus sans groupe

Mabchour Najat (majorité), Saki Mireille, Jous Sullivan

Monsieur le secrétaire de séance

Monsieur le Maire